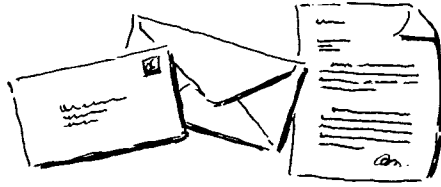




## Le courrier



### Lettre à D'Iberville Fortier

Quelques mots d'une lectrice de l'Ouest pour vous remercier de vos dernières réflexions traitant du débat national sur le bilinguisme officiel.

Votre analyse critique des mythes qui motivent certains aspects de ce débat sera peut-être une source d'inspiration pour nos politiciens fédéraux et provinciaux qui risquent d'être séduits par des remèdes plutôt simplistes mais dangereux à la situation actuelle. Vous avez bien identifié un de ces « faux remèdes », soit la remise aux provinces de la responsabilité pour la langue et la culture, qui marquerait dans plusieurs provinces, et surtout dans l'Ouest, la disparition éventuelle des protections linguistiques accordées aux minorités de langue officielle.

Les autorités compétentes devront reconnaître le danger de sacrifier une vision dualiste du pays pour une paix politique plutôt fragile. Est-il réaliste de supposer qu'un pays qui ne peut plus défendre les droits linguistiques fondamentaux protégera mieux les autres droits de la personne enchâssés dans la *Charte* ?

Je vous remercie de vos mots d'inspiration et je vous félicite de vos contributions tangibles au cours de ces sept dernières années à l'avancement des droits linguistiques à travers le pays.

Mary T. Moreau  
Edmonton (Alberta)

### Écrire sur les minorités

Je viens de lire, très intéressé, votre compte rendu de la situation linguistique au pays.

Ceci dit, je m'étonne de votre choix de Charles Barker comme auteur d'une (bonne) analyse (un peu dépassée) de la situation des minorités de langue française. Je prends très mal un article sur nous et notre langue, par un anglophone, qui parle d'« eux » et de « leur langue ». Ne vous en déplaise, il y a une quinzaine de journalistes d'expression française, membres de notre minorité, qui auraient pu faire aussi bien sinon mieux. Le magazine qui prétend défendre nos intérêts ignore, faut-il croire, jusqu'à l'existence de cette analyste politique brillante qu'est Jacqueline Mallet, orgueil de la Fédération des Franco-Colombiens.

Bien entendu, il me fait plaisir de lire un article, rare chez vous, de ma gentille consœur de l'Île-du-Prince-Édouard, Jacinthe Laforest. Mais ce n'est pas en imprimant des articles d'une consœur anglophone de l'Alberta que vous réussirez à nous faire croire à votre intérêt dans les milliers de francophones qui n'ont pas l'« insigne bonheur » de vivre en Ontario ni au Québec.

À quand un article sur, en provenance de, Saint-Boniface ou Whitehorse ? À quand une correspondance, un article de fond, signé l'*Eau vive*, ou pourquoi pas, le *Soleil de Colombie* ?

N. Barbour  
Vancouver (Colombie-Britannique)

### Pour une tolérance sociale et ethnique accrue

C'est avec consternation que j'ai pris connaissance de la lettre de M. Ronald McLaren et des propos de John E. Trent, parus dans le numéro 35 de *Langue et Société* (été 1991). Monsieur McLaren, qui se décrit comme un « Canadien de la huitième génération, de descendance franco-écossaise », perçoit le multiculturalisme comme une menace à la « dualité linguistique ». Pour sa part, M. Trent parle d'un so-disant « principe d'intégration », en vertu duquel les nouveaux Canadiens devraient abdiquer leur héritage linguistique dans l'intérêt de la lutte de pouvoir que se livrent francophones et anglophones.

Tous deux semblent ignorer la réalité du Canada d'aujourd'hui, qui a bénéficié de l'apport de gens de tous les horizons. Quel mal y a-t-il à reconnaître que l'anglais est la première langue du pays, que le français devrait être considéré comme étant la deuxième langue en importance et, enfin, que d'autres langues parlées par des millions de néo-Canadiens (par exemple l'italien, à Toronto et à Hamilton, et l'allemand dans les provinces du centre) doivent être protégées ? Tous ces gens sont des pionniers puisqu'ils ont bâti leur propre place au soleil plutôt que de se glisser confortablement dans une place toute faite. Le Canada devrait demeurer un modèle de tolérance sociale et ethnique plutôt que de susciter les proclamations à caractère xénophobe d'anglophones contre les francophones, et de ces deux communautés contre toutes les autres. J'apprécie par ailleurs beaucoup la lecture de *Langue et Société*, cela me permet de rester au fait de l'évolution des principales questions touchant le débat linguistique au Canada.

Robert J. Di Pietro  
Professeur de linguistique  
Université du Delaware  
Newark, Delaware

Le courrier  
suite à la page 22

# LANGUE ET SOCIÉTÉ

Cette revue trimestrielle est publiée par le  
Commissaire aux langues officielles,  
M. Victor C. Goldbloom.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de  
l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles  
du Commissaire et n'engagent que leurs auteurs.

### Rédaction

Rédacteur en chef  
Claude Savoie

Rédacteur adjoint  
John Newlove

Révision et correction  
Lyne Ducharme

Entretiens et reportages  
Tom Sloan

Attaché de presse  
Jan Carbon

Traduction  
Les Productions Brabant enr.  
Coordonnatrice de la rédaction  
Monique Joly

Directrice artistique  
Rachel Dennis

Montage  
Thérèse Boyer, Danielle Claude

Linotronie  
Sincar Typesetting Inc.

Imprimerie  
Dolco Printing

### Administration

Directrice des communications  
Marilyn Amendola

Chef, Promotion et marketing  
Margo Gladwin

Agente, Promotion et marketing  
Francesca Piredda

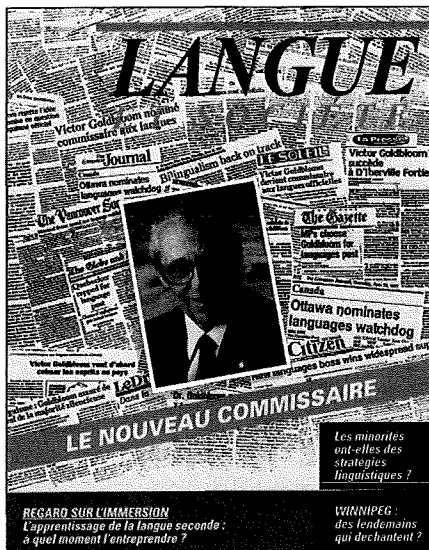
Abonnements  
Hélène Léon

*Langue et Société* est une réalisation  
de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes  
de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de  
s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint,  
Commissariat aux langues officielles,  
Ottawa, Canada, K1A 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnement  
et Services Canada 1991  
Imprimé au Canada  
ISSN 0709-7751

# LANGUE ET SOCIÉTÉ



Concept de la page couverture :  
Rachel Dennis.

## Notre couverture :

Le gouvernement canadien a choisi Victor C. Goldbloom pour calmer les tensions et promouvoir le dialogue.

**Remarque :** Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes.

### AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs, comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger.

Notre adresse :

*Langue et Société*  
Commissariat aux langues officielles  
Ottawa, Canada  
K1A 0T8

COMMISSAIRE AUX LANGUES  
OFFICIELLES

COMMISSIONER  
OF OFFICIAL LANGUAGES



*Le nouveau Commissaire :*  
Un patient bâtisseur 4

### LA SCÈNE NATIONALE

La langue, enjeu majeur d'une nouvelle Constitution ? 5

Les minorités linguistiques repensent leur stratégie 8

*Pour les juristes*  
Le Canada bijuridique et bilingue sur la scène internationale 11

*Quand les plaintes donnent des résultats*  
Le parc de Banff 12

*Douaniers anglophones au Québec*  
Sans frontières ! 13

Les médias : une partie du problème ou de la solution 15

Jim Edwards : président du Comité permanent 18

*La revue de presse*  
Le rapport Spicer 19

### LA SCÈNE RÉGIONALE

Les francophones de l'Ouest ont-ils un avenir ? 23

Winnipeg : des lendemains qui déchantent ? 26

*Échos des régions*  
Chronique des bureaux régionaux 30

Qui connaît le *Quebec Chronicle Telegraph* ? 32

Un joyau du patrimoine acadien et canadien 33

### L'ÉDUCATION : REGARD SUR L'IMMERSION

L'apprentissage de la langue seconde : à quel moment l'entreprendre ? 34

Un coup d'œil rétrospectif 35

La Canadian Parents for French : quinze ans déjà 37

L'immersion en français : des renseignements de première main 38

### UNE QUESTION DE LANGUE

Un ange passe... 40



# UN PATIENT BÂTISSEUR

Claude Savoie

Un jour, dans le nord de l'Italie, un passant visite un chantier. S'adressant à un ouvrier, il demande : « Que fais-tu ? » La réponse lui vient aussitôt « je place une pierre, je la recouvre de mortier et j'ajoute une seconde pierre ». Répondant à la même question un deuxième ouvrier trouve spontanément cette formule « J'érige une cathédrale ».

Victor C. Goldbloom est un peu comme ce second ouvrier, un homme de grands ensembles, un visionnaire. Il conçoit globalement l'œuvre à accomplir et chaque geste posé s'inscrit dans un processus devant mener à une réalisation entière.

La vie du nouveau Commissaire aux langues officielles est une suite d'engagements dans des domaines variés : la pédiatrie, l'enseignement universitaire, la politique, l'environnement, les relations interethniques et interconfessionnelles, mais chaque engagement n'est en fait qu'une pierre dans l'érection de l'édifice des relations humaines.

La médecine est un domaine propice à l'écoute, à la précision et au dévouement. Victor C. Goldbloom a pratiqué et enseigné la pédiatrie durant de nom-

breuses années avant de se tourner vers la vie publique. « En réalité on ne soigne pas simplement un enfant... on permet à un être humain de croître en santé au sein de sa famille », dit-il.

Victor C. Goldbloom cultive l'art d'expliquer et de partager ses espoirs et ses convictions. Président-directeur général du Conseil canadien des Chrétiens et des Juifs de 1979 à 1987 et président de l'Amitié internationale judéo-chrétienne de 1982 à 1990, il a su mettre en pratique ce mot de Diderot « pour se former au dialogue, il faut écouter les hommes et s'entretenir souvent avec soi ».

Devenu le premier ministre québécois de l'environnement en 1970, il a dû établir des ponts et alimenter une réflexion soutenue capable de mener

à une action de société.

C'est pour ses qualités d'animateur que le gouvernement canadien a fait appel à ses services au niveau international. Délégué auprès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en 1972, il a su mettre le Canada à l'honneur. Son expérience l'amène ensuite à la Conférence des Nations Unies sur l'Habitat tenue à Vancouver en 1976.

Lorsque j'ai rencontré le nouveau Commissaire quelques jours après sa nomination, afin de livrer aux lecteurs de *Langue et Société* une première impression, j'ai découvert un homme de dialogue, de courtoisie et de concertation. On ne discute pas avec lui, on « cause ».

En choisissant Victor C. Goldbloom, le gouvernement canadien a opté pour l'expérience en relations humaines et interpersonnelles : « on cherchait un candidat qui avait des sensibilités particulières pour la situation des minorités linguistiques et qui comprendrait dans ses tripes ces réalités; Victor C. Goldbloom a une vision généreuse du pays, et ça c'est important », disait le premier ministre Brian Mulroney.

À l'heure où le Canada traverse une crise d'aménagement linguistique et que s'amorce un débat émotif sur la place du français et de l'anglais, on constate une polarisation plus prononcée et l'émergence de particularismes régionaux. Ce débat sur l'aménagement linguistique s'insère donc dans le cadre de celui sur l'aménagement constitutionnel.

Dans un tel contexte, le mandat du Commissaire aux langues officielles devient de plus en plus délicat. Le gouvernement du Canada se devait de choisir un Commissaire capable de calmer les tensions, habile à parler des questions linguistiques de façon objective et positive tout en canalisant les émotions vers la recherche d'une plus grande compréhension. « Je suis optimiste, et je voudrais rendre mon optimisme contagieux — d'autant plus que le pessimisme mène généralement au mauvais résultat que l'on craint. »

Unanimement on a salué « l'intégrité à toute épreuve » du nouveau Commissaire. Même les adversaires du bilinguisme officiel respectent l'honnêteté intellectuelle de l'homme et ne peuvent que souligner son courage, sa détermination et son expérience en relations humaines.

Homme de dévouement et de conviction, M. Goldbloom entend jouer pleinement son rôle d'ombudsman. « Les lois et les règlements sont là pour être respectés et je compte bien défendre les intérêts des communautés minoritaires. » S'il reconnaît l'importance des lois, le Commissaire est surtout persuadé qu'il faut faire un effort d'éducation. « J'aimerais que l'amélioration du sort des minorités découle d'une volonté des majorités ».

Chanteur d'opéra et amateur de grande musique, le Commissaire recherche l'harmonie jusque dans la vie politique : « on ne peut construire un pays dans un contexte de conflit. Quelqu'un doit désamorcer les affrontements, calmer les esprits. Je ferai mon possible à cet égard ».

Au cours de son mandat, M. Goldbloom compte dépeindre la dualité linguistique comme un enrichissement pour le pays, stimuler le désir d'harmonie et réveiller les habitudes de respect mutuel. « Sachant que dans le cœur de la majorité des Canadiens, il y a une attitude positive, je voudrais la renforcer. » ■



# La langue, enjeu majeur d'une nouvelle Constitution ?

Peter Cowan\*

**L**a langue est-elle une question à ce point explosive, en particulier dans le Canada anglais, qu'elle pourrait saper les efforts déployés actuellement en vue d'amender la Constitution ?

Alors que de nouvelles négociations s'engagent dans ce domaine, personne ne souhaite bien sûr le moindre éclatement politique.

Pourtant, certains observateurs agueris avancent que la nouvelle ronde de négociations devra se résoudre à aborder le problème de la langue. Mais ils affirment du même coup qu'il faudra auparavant résoudre plusieurs autres questions essentielles, de sorte que celle de la langue ne fasse pas échouer l'entreprise dès le départ.

En vertu d'un raisonnement tout aussi irréfutable, certains prétendent toutefois que la langue devrait être exclue des négociations constitutionnelles.

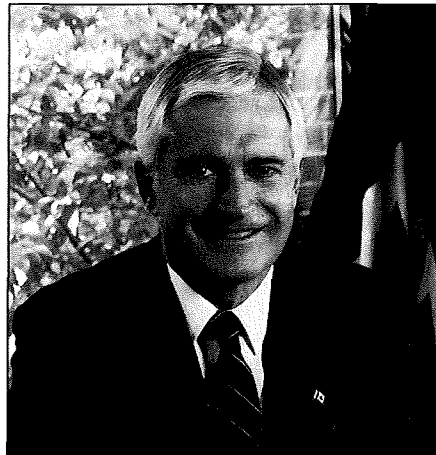
## La passion de la langue

L'ancien premier ministre John Turner reconnaît que la question linguistique agite les passions, mais ajoute qu'elle devrait être mise à l'écart des discussions en cours.

Il propose que les négociations portent sur quatre sujets clés :

- le maintien d'un véritable rôle au gouvernement fédéral, en même temps que l'élimination du double emploi en matière de services et de certaines autres pratiques inutiles entre les gouvernements fédéral et provinciaux;

\*Établi à Ottawa, Peter Cowan est expert-conseil en médias. En sa qualité de journaliste, il s'intéresse à la question du bilinguisme depuis le début des années 60.



John Turner

- la reconnaissance du « caractère distinct » du Québec au sein du Canada;
- la réforme du Sénat, outil indispensable à l'affirmation du pouvoir de l'Ouest canadien dans la gestion du pays;
- la reconnaissance des « droits constitutionnels naturels des peuples autochtones du pays ».

John Turner fait remarquer que la Constitution renferme déjà toutes les garanties nécessaires touchant la langue. Par conséquent, modifier les droits actuels reviendrait à amender la Constitution sur un sujet particulièrement brûlant, un geste qui, selon l'ancien premier ministre, serait « excessif dans le contexte actuel ».

Admettant que la question linguistique suscitera toujours des débats au Canada, il préconise ce qui suit : « Plutôt que la langue, c'est la question du caractère distinct du Québec au sein de la Confédération qui doit être résolue. C'est ce qui me paraît souhaitable. Et franchement, le Québec se préoccupe assez peu du bilinguisme dans le reste du Canada.

Son but est de s'affirmer en tant que foyer d'une société distincte francophone. Il n'y a donc aucune raison de mêler la langue à tout cela ».

## La réforme constitutionnelle

Certains membres du Parlement et analystes politiques pensent eux-mêmes que la question de la langue risque de miner la réforme constitutionnelle. Parmi eux se trouvent deux des principaux acteurs de la Commission parlementaire spéciale sur la réforme constitutionnelle au Canada, plus connue sous le nom de Commission Beaudoin-Edwards.

Jim Edwards, député progressiste-conservateur d'Edmonton Sud-Ouest, a coprésidé la commission avec le sénateur Gerald Beaudoin, expert en droit constitutionnel. À ses yeux, la question linguistique doit figurer en bonne place à l'ordre du jour de la réforme, mais pas en tête de liste. Compte tenu de l'émotion qu'elle soulève, il soutient que la langue pourrait agir comme « briseur d'entente ». Aussi suggère-t-il que l'on s'entende sur d'autres sujets avant d'aborder celui-là.

Lynn Hunter, députée du Nouveau parti démocratique de Saanich-Les Îles-du-Golfe, selon qui la question contrarie beaucoup les habitants de l'Ouest canadien, qualifie l'approche de Jim Edwards de « bonne proposition stratégique ».

D'après Vincent Lemieux, professeur de sciences politiques à l'Université Laval, les gouvernements, conscients du potentiel explosif de la question, ont tenté de la remiser au coin du feu en raison de la « période très délicate » que traverse le pays, alors qu'il cherche à créer un nouveau consensus autour de la Constitution.

« Je pense qu'à ce moment, on cherche à mettre en veilleuse la question linguistique parce qu'on sait bien que s'il y avait une nouvelle crise en matière linguistique, ça risquerait de tout jeter à terre l'édifice fragile qu'on essaie de construire. »

L'analyse de Vincent Lemieux est reprise dans l'Ouest canadien où Geoff Lambert, professeur de sciences politiques à l'Université du Manitoba, prévient que les Canadiens de l'Ouest se sentent davantage concernés par la réforme du Sénat, la répartition des pouvoirs et les droits des autochtones.

Monsieur Lambert, à l'époque un ardent défenseur du défunt Accord du lac Meech, prétend qu'à la suite de



l'échec de celui-ci, envisager d'étendre le bilinguisme constituerait de la « provocation ».

Mais le Franco-Ontarien Jean-Robert Gauthier, député libéral de Ottawa-Vanier et champion des droits des minorités de langue officielle, affirme que les discussions préliminaires sur la Constitution doivent inclure la question linguistique pour qu'apparaisse clairement le

choix de société des Canadiens. Il considère tout à fait accessoire des questions comme la division des pouvoirs.

« Il va falloir s'entendre sur un projet de société qui reconnaît les droits collectifs des minorités linguistiques tant anglophones au Québec que les minorités francophones hors Québec », conclut Jean-Robert Gauthier.

### Le Forum des citoyens

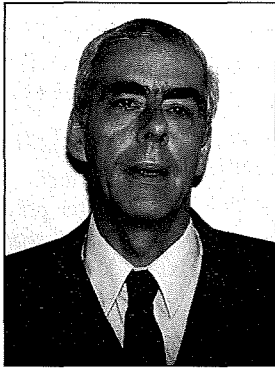
Le bilinguisme officiel soulève d'intenses passions dans certaines parties du Canada anglais. Certes, les gouvernements ne prévoient nullement y renoncer, mais il fait peu de doutes que l'édifice national s'en trouve ébranlé.

Les sentiments à l'égard du problème linguistique ont été mis en relief dans le rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du Canada. Celui-ci énonce que l'application de la politique des langues officielles a grand besoin d'un réexamen objectif, en vue d'assurer qu'elle se fasse de façon juste et équitable.

### La loi 178

La rapport explique que les participants au Forum se sont montrés vivement préoccupés par la politique linguistique fédérale, « en particulier hors du Québec ». Il rend d'ailleurs compte d'une idée largement répandue selon laquelle le bilinguisme officiel coûte trop cher, tandis qu'il signale que la loi 178, la loi québécoise tant controversée sur l'affichage, est perçue comme le symbole du rejet de deux décennies de bilinguisme. Une loi qu'on accuse également d'être incompatible avec les droits de la personne.

John Turner affirme ainsi que la loi 178 a « souillé » les efforts en vue de faire adopter l'Accord du lac Meech, en durcissant les attitudes à l'égard de la clause de société distincte.



Vincent Lemieux

Lynn Hunter avance pour sa part que les habitants de la Colombie-Britannique évoquent « régulièrement » ladite loi, qu'ils jugent avoir été « généreux et de bonne foi » et qu'ils se demandent pourquoi le Québec ne peut faire de même. Elle se dit persuadée que la loi 178 a été une « gaffe politique ».

Le Franco-Manitobain Ronald Duhamel, député libéral de Saint-Boniface,

a siégé à la Commission Beaudoin-Edwards et croit que la loi 178, « une très mauvaise mesure législative », a donné l'occasion aux défenseurs de l'anglais de plaider contre l'extension des droits des minorités de langue française.

### Le coût du bilinguisme

Tant Lynn Hunter que Ronald Duhamel soutiennent qu'ils entendent beaucoup de critiques à propos du coût du bilinguisme officiel.

Selon la première, il existe une « impression générale » voulant que le bilinguisme entraîne des dépenses excessives. Un sentiment qui aurait d'ailleurs aidé le Reform Party de Preston Manning à gagner des voix dans l'Ouest, et qui explique peut-être pourquoi le gouvernement tente de minimiser le problème linguistique.

La députée soutient que le gouvernement doit choisir entre couper dans les dépenses relatives au bilinguisme ou lancer une « bonne campagne de relations publiques » pour expliquer leur raison d'être.

De son côté, Ronald Duhamel entend des gens affirmer, sans preuves à l'appui, que le bilinguisme coûte chaque année des milliards. Les personnes qui s'expriment ainsi, remarque-t-il, s'inquiètent parallèlement du déficit national et de leur propre sécurité économique. « Je rencontre souvent des gens qui disent : "Sans le bilinguisme, tous nos problèmes seraient réglés d'un seul coup" », raconte-t-il.

Dans son *Rapport annuel 1990*, M. D'Iberville Fortier, ancien Commissaire aux langues officielles, estimait le coût réel annuel de la politique des langues officielles à 626 millions dollars, dont environ 250 millions allaient aux provinces.

### Des minorités menacées ?

Les minorités de langue officielle ressentent elles-mêmes une menace. Ainsi des représentants des deux minorités, Québécois anglophones et francophones hors du Québec, sont venus réclamer un renforcement constitutionnel de leurs droits devant la Commission Beaudoin-Edwards.

### Priorités

Il arrive parfois que la question linguistique semble avoir quitté les esprits, mais elle continue néanmoins d'imprégner les attitudes.

D'après Jim Edwards, sans vraiment disparaître des préoccupations de plusieurs, la langue est supplantée dans « la sphère de priorité des gens » par d'autres problèmes, notamment leur bien-être économique. Occasionnellement, cela peut produire une « réaction perverse » qui amène ceux qui s'inquiètent de leur sécurité matérielle à contester les dépenses concernant l'aide aux pays

pauvres, ou la politique des langues officielles.

Geoff Lambert est également d'avis que la population montre peu d'intérêt pour les droits linguistiques parce qu'elle est absorbée par le problème du chômage ou la TPS. « Mais, prévient-il, si le gouvernement fédéral devait réveiller l'intérêt pour la question de la langue, les passions pourraient

renaître. Le mieux qu'il puisse faire est de la laisser en sommeil, et de négocier un accord constitutionnel ».

### Le bilinguisme est-il obligatoire ?

Certains voudraient que l'on fasse plus d'efforts en vue d'expliquer que le concept de bilinguisme signifie avant tout bilinguisme institutionnel.



Jean-Robert Gauthier

Photo : F. R. Leclair, Ottawa

John Turner pense qu'il est important d'établir qu'aucun « bilinguisme individuel obligatoire » n'est nécessaire. L'ancien premier ministre — dont la carrière politique a commencé avec la création de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme et qui a appartenu à des gouvernements ayant œuvré en faveur du bilinguisme — fait remarquer que le bilinguisme institutionnel signifie simplement que les Canadiens doivent pouvoir communiquer avec le gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix, et travailler à son service en anglais ou en français.

Jean-Robert Gauthier affirme, pour sa part, que les Canadiens devraient cesser de percevoir le Canada comme un pays bilingue, et s'habituer à le considérer comme un pays unique « ayant deux langues officielles ».

« C'est important. Il faut distinguer entre un pays bilingue et un pays qui a deux langues officielles. Ce n'est pas la même chose. Quand les gens comprennent ça, ils acceptent ça un peu plus », de dire Gauthier.

Enfin, John Turner est d'avis que si la langue demeure un problème, de nombreux Canadiens s'accommodent beaucoup mieux aujourd'hui qu'il y a dix ans du bilinguisme officiel.

### Le syndrome de la boîte de céréales

Ross Reid, député progressiste-conservateur de St-John's - Est, partage cette conviction et observe que les Canadiens ont dépassé « le syndrome de la boîte de céréales ». Comme preuve de bonne volonté, les deux hommes citent l'énorme popularité des programmes d'immersion en français auprès des Canadiens anglais.

John Turner précise qu'il adresse dans les deux langues sa lettre trimestrielle aux électeurs de sa circonscription de Vancouver Quadra, et qu'il ne reçoit aucune plainte en retour, sinon des missives complètement farfelues.

Ronald Duhamel, enfin, conclut à cet égard que beaucoup de jeunes reconnaissent qu'en cette ère de mondialisation de l'économie, le bilinguisme est un atout, tandis que l'unilinguisme « limiterait leur horizon et leurs chances de réussite ».

### Des droits à préserver

Tout en admettant que certains droits linguistiques figurent dans la Constitution, Ronald Duhamel constate que les

# DEUX LANGUES, UN PAYS

**Une vidéo amusante et divertissante  
qui raconte l'histoire de nos deux langues  
officielles et illustre le rôle spécial  
du français et de l'anglais au Canada.**

Cette bande VHS nous présente la période  
qui s'étend entre l'arrivée des premiers explorateurs européens  
jusqu'à l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* de 1988.



**Si vous souhaitez recevoir  
une copie de *Deux langues, un pays*,  
veuillez écrire à l'adresse suivante :**

Commissariat aux langues officielles  
Division T36  
110, rue O'Connor  
Ottawa, Canada  
K1A 0T8

ou envoyer votre demande par télécopieur au (613) 995-0729.  
La vidéo VHS est accompagnée d'un guide d'utilisation  
et est distribuée gratuitement.

minorités de langue officielle risquent de perdre du terrain. Il déplore ainsi qu'on ne s'attarde pas plus sur le coût social et humain d'un changement d'un programme ou de son annulation.

En conclusion, décrivant l'un des

principaux défis que pose un projet de Constitution, Ronald Duhamel affirme qu'un pays se construit en « préservant des droits acquis à partir desquels il en élabore d'autres ». ■

(Traduit de l'anglais)

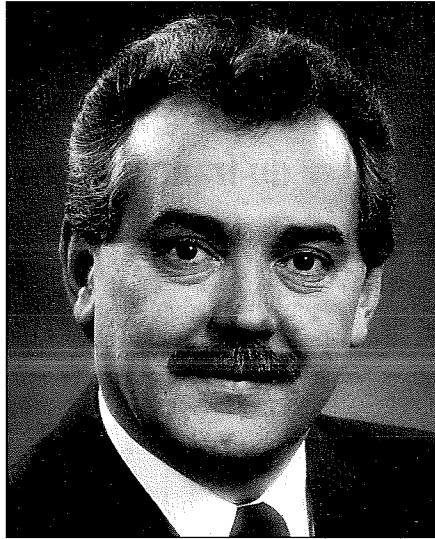
# Les minorités linguistiques repensent leur stratégie

Brigitte Morissette\*

**A**ffirmation, partenariat, participation : ces mots résument l'état d'esprit qui paraît s'être emparé des minorités linguistiques tant francophones au Canada qu'anglophone au Québec. Une fois tournée la page de l'échec de l'Accord constitutionnel du lac Meech — auquel elles ne s'étaient ralliées qu'à contre-cœur —, les communautés francophones hors Québec retrouvent confiance en elles et tentent de faire front pour définir une position constitutionnelle commune. De son côté, Alliance Québec, porte-parole des Québécois d'expression anglaise prend plus pleinement conscience encore de leur condition minoritaire à l'occasion de son assemblée de dixième anniversaire. Elle hausse le ton et s'injecte, comme un éditeur, une dose de fierté et d'affirmation collective.

Anglophones du Québec et francophones hors Québec — environ un million de personnes respectivement — ont même renoué contacts, sanctionnant ainsi leur commun désir de participer à une future ronde constitutionnelle. Impensable ! Cette convergence jaillit évidemment d'une égale volonté de voir inscrits dans la Constitution leurs droits de groupes linguistiques minoritaires. Puis disons-le franchement : les uns comme les autres se sont découverts un os en travers de la gorge. Et le Québec n'y est pas étranger. Les récentes professions de foi fédéralistes des associations francophones aussi bien que la menace d'Alliance Québec d'entreprendre sa propre *révolution tranquille* semblent manifester autant d'amertume que de rancœur à l'égard d'une *indifférence* que les uns et les autres s'entendent à reprocher au gouvernement du Québec.

\*Brigitte Morissette est journaliste-indépendante.



Raymond Bisson

Là s'arrêtent cependant les points de rapprochement entre la fierté blessée des anglophones menaçant chez-eux le Québec d'une rébellion linguistique et la nouvelle ligne des francophones hors Québec proclamant leur foi dans un fédéralisme centralisé quoique renouvelé. En s'identifiant désormais comme la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, les Franco-Canadiens signalent moins un état d'âme qu'une volonté nouvelle d'envisager froidement l'avenir. Et de s'y préparer.

Grande a été la déception des francophones hors Québec de ne lire que 21 lignes les concernant dans le rapport de la Commission Bélanger-Campeau à laquelle ils avaient soumis de multiples mémoires, témoignages et recommandations. Plus vive encore la déception de se voir exclus de la Commission Spicer et, pour le moment du moins, d'une participation formelle au nouveau comité parlementaire sur la Constitution annoncée par le ministre Joe Clark. Néanmoins, les minorités francophones réclament

avec vigueur le renforcement de l'appui dont elles ont un besoin vital et le maintien du pouvoir fédéral de dépenser. Par crainte que les provinces ne soient moins — ou pas du tout — enclines à s'engager dans les mêmes appuis financiers à l'éducation et à la culture francophones.

## Débat constitutionnel : une nouvelle donnée

Le nouveau président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, M. Raymond Bisson, nous déclarait au lendemain de son congrès de juin :

« Les gens veulent s'identifier par ce qu'ils sont, non par ce qu'ils ne sont pas. On a vu dans notre nouvelle appellation une profession de foi dans un fédéralisme décentralisé. Il y a place pour le Québec dans notre fédération. Il faut lire dans ce geste le message suivant : Acadiens et francophones d'autres régions peuvent aussi exercer un leadership. Mon grand-père est enterré au Manitoba; j'affirme ma fierté de Franco-Manitobain. Le message vaut aussi pour les anglophones : oui, la francophonie est vivante au Manitoba ! Et ailleurs au Canada. Nous croyons toujours néanmoins qu'il faut développer des liens étroits avec le Québec. »

Il existe dans le débat constitutionnel une nouvelle donnée à laquelle ce Franco-Manitobain est particulièrement sensible : les revendications des autochtones avec lesquelles les communautés francophones partagent l'expérience et la condition de minoritaires.

« L'échec de Meech, soutient le président de la Fédération, nous a appris que les Canadiens se connaissent très mal. Il en découle un consensus absolu quant au constat suivant : le statu quo s'écroule, et cela provoque un malaise général. Il faut rebâtir la confédération, et nous souhaitons participer de façon directe et active à cette reconstruction. Nous pouvons beaucoup y contribuer. »

La réflexion constitutionnelle des communautés francophones et acadienne s'est amorcée dans un document de réflexion — *Dessein 2000* — qui a pour objectif de renforcer la francophonie canadienne. Ce document fait





Roger Ouellette

l'objet de patientes discussions, comme on l'a vu à Ottawa lors du dernier congrès de la Fédération, en juin dernier. Quelques idées maîtresses s'en dégagent : prise en charge par les communautés de leur propre développement; création de réseaux reflétant leurs langue et culture et d'alliances nationales et internationales culturelles, linguistiques, éducatives, techniques. Bref, il s'agit d'harmoniser la dualité linguistique et le pluralisme social.

Monsieur Yvon Fontaine, président du comité d'orientation, résume pour sa part quelques-unes des principales revendications politiques des communautés : représentation garantie au Sénat; présence plus affirmée à la Chambre des communes grâce à une certaine forme de représentation proportionnelle; garantie de consultation pour toute modification à la Constitution; autonomie pour les autochtones et plus grande liberté d'action pour les communautés francophones.

Les porte-parole de ce million de francophones, garants de la dualité canadienne à travers tout le pays, estiment que ni la passivité, ni la neutralité ne sont aujourd'hui de mise.

### **Ontario : la bilinguisation se fait attendre**

Le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario, M. Jean Tanguay, avait accueilli l'élection du premier ministre Bob Rae en le gratifiant de la note du bon élève. Le Nouveau parti démocratique n'avait-il pas encouragé,

en Chambre, la reconnaissance officielle du français en Ontario ? Après l'adoption par le précédent gouvernement de la loi 8 sanctionnant la bilinguisation des services publics dans 22 régions à forte densité francophone, cette démarche apparaissait comme un pas logique vers le bilinguisme. Aujourd'hui, M. Tanguay, professeur et géographe, n'a pas de mots assez fermes pour fustiger ce qu'il appelle l'indifférence de certains hauts fonctionnaires ontariens.

L'application de la loi 8 ne rend pas toutes ses promesses, la création d'un service d'ombudsman linguistique, un mécanisme pourtant nécessaire, ne semble pas parmi les priorités du jour. En matière d'éducation, les progrès sont lents. Nombre de conseils scolaires de langue française restent à créer, et le cadre n'en est pas encore établi. La mise en place du réseau d'institutions collégiales, qui est essentiel pour bien desservir les Franco-Ontariens dans ce domaine, tarde indûment.

Après le succès de la Cité collégiale à Ottawa, première composante du réseau, où les inscriptions ont dépassé largement le nombre prévu, l'ACFO se voit renforcée dans sa volonté d'obtenir pour les Franco-Ontariens le droit de gérer eux-mêmes toutes leurs institutions éducatives, de la maternelle à l'université. Aussi souhaite-elle un engagement de la part du gouvernement ontarien à procéder dans ce sens.

Enfin, la mise sur pied du comité Silipo, dans le sillage de Meech, a déjà inspiré quelque 600 mémoires. Le tiers d'entre eux proviennent des milieux franco-ontariens, démontrant ainsi le désir profond et la capacité de cette communauté de participer à une restructuration fédérale.

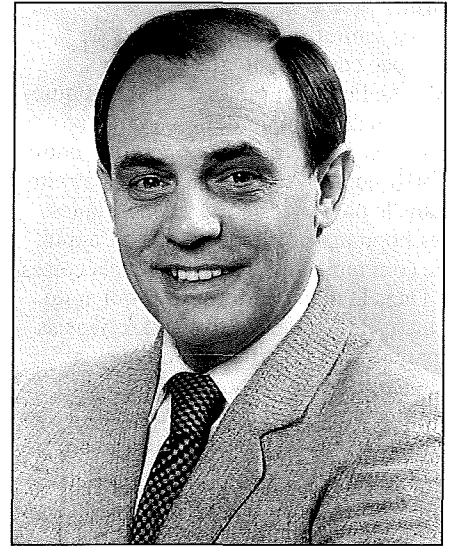
Le Sommet francophone, qui a réuni à Toronto, en juin dernier, quelque 500 Franco-Ontariens et représentants de différents gouvernements, a fait la démonstration d'une francophonie vivante.

Les Franco-Ontariens s'y sont donné un plan d'action quinquennal basé sur une centaine de propositions. Ce plan devrait être rendu public cet automne.

### **L'intégration des provinces atlantiques**

Représentant un tiers de la population, les francophones du Nouveau-Brunswick ont réussi l'exploit d'atteindre à la stabilité numérique. Au début des années 60,

on y étudiait encore à l'aide de manuels scolaires de langue anglaise, dans des écoles gérées en anglais par des commissions scolaires formées d'une majorité d'anglophones à quelques exceptions près. Aujourd'hui, les Acadiens y gèrent un réseau complet d'éducation en français, de la maternelle jusqu'au sous-ministre de l'éducation, réseau d'institutions collégiales et universitaires compris. Cela n'est pas étranger à leur force démoulinguistique. De traduction en traduction, les 250 000 francophones du Nouveau-Brunswick en sont venus à publier en français leurs propres ouvrages scolaires et universitaires; certains auteurs ont même connu l'honneur d'être traduits en anglais ! La première à le faire, l'Université de Moncton offre, depuis dix ans, son propre programme de common law en français.



Robert Keaton

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick prépare une consultation auprès de la population afin de connaître son choix entre les options suivantes : annexion au Québec, création d'une province acadienne, dualité administrative, statu quo et option communautaire. Cette dernière consiste dans un palier intermédiaire entre les administrations municipales et provinciales, ce qui permettrait d'obtenir l'initiative dans certains domaines tels que l'éducation, la culture, etc. Elle s'insère dans la continuité des nombreuses institutions homogènes créées au cours des dernières années et se marie bien avec la régionalisation.



Le tiers des ministres au Nouveau-Brunswick est francophone, ainsi que le tiers des députés. Monsieur Michel Bastarache, un juriste aujourd'hui président de la compagnie d'assurance l'Assomption Vie, croit qu'il reste encore au gouvernement une importante tâche à accomplir : l'application de politiques linguistiques plus équitables. Au niveau de la fonction publique notamment.

Comme le signale par ailleurs le professeur Roger Ouellette, président de la Société nationale des Acadiens, l'intégration économique représente un défi pour tous les Acadiens des Maritimes. « Nous assistons à un effritement des frontières, commente-t-il. Sachons en tirer profit pour développer des stratégies économiques communes comme cela se fait déjà avec les Tours Acadie à l'Île-du-Prince-Édouard et le Centre du tourisme acadien au Nouveau-Brunswick. »

Les aspirations souverainistes du Québec constituent, aux yeux de M. Ouellette, un premier sujet d'inquiétude, mais aussi un défi qu'il faut se préparer à relever. La coopération entre Québécois et Acadiens a été très étroite dans le passé : les collèges classiques, les hôpitaux ont été créés avec l'appui de communautés religieuses québécoises.

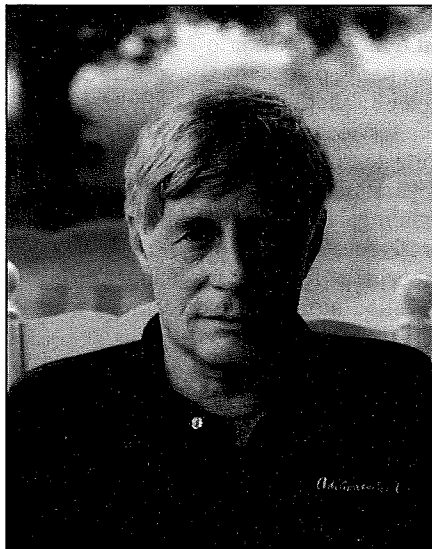
Dans le débat acrimonieux qui agite parfois le Nouveau-Brunswick dans sa marche vers l'égalité des langues officielles, les francophones ont obtenu cette année une autre petite victoire : un amendement leur assurant des fonctionnaires bilingues dans tout jury gouvernemental aux pouvoirs quasi judiciaires (obtention de permis, examens, etc.).

Les Acadiens du Nouveau-Brunswick continuent cependant de réclamer l'enclassement dans la Constitution de la loi 88. Ils le réclament de plus en plus vigoureusement, tout comme l'implantation de services médicaux bilingues plus complets et de meilleure qualité.

« Il faut inciter le gouvernement du Nouveau-Brunswick à instaurer des politiques linguistiques plus équitables, ajoute M. Michel Bastarache. Mais l'important a été accompli. »

### Le réveil d'Alliance Québec

Un meilleur accès des anglophones à la fonction publique, provinciale comme fédérale, fait aussi partie des revendications exprimées récemment avec une nouvelle insistance par Alliance Québec.



Reed Scowan

Toutefois, le premier sujet de préoccupation de son président, réélu en juin dernier, concerne la chute du nombre d'élèves dans les écoles anglaises au profit des écoles françaises du Québec. Ouvrir l'accès de l'école anglaise à 14 000 enfants d'immigrants désireux de les faire éduquer en anglais n'affecterait, selon M. Robert Keaton, que 1 p. 100 de la population des écoles françaises; un tel transfert permettrait aux institutions anglophones — d'après les calculs d'Alliance Québec — d'augmenter de 14 p. 100 le nombre de leurs élèves.

Cette suggestion a suscité de vives réactions au Québec. Il faut signaler que la *Charte de la langue française* (loi 101) adoptée en 1976 visait justement à restreindre l'accès aux écoles anglaises pour les familles non anglophones. En revanche, les leaders politiques, syndicaux, ainsi que les éditorialistes francophones ont été très sensibles au cri d'alarme lancé par le nouveau président du Conseil d'administration d'Alliance Québec, M. Reed Scowan, quant à la fuite des jeunes cerveaux anglophones. Le ministre responsable de la fonction publique, M. Daniel Johnson, s'est empressé de promettre des mesures de nature à retenir au Québec les diplômés des universités de langue anglaise, enravant ainsi un exode dont on ne se réjouit ni à Québec, ni à Montréal.

Toutefois l'appel de M. Scowan, ancien député et délégué général du Québec à Londres, invitant ses compatriotes à exiger d'être servis en anglais

et leur suggérant d'angliciser les immigrants, a laissé ses anciens collègues du gouvernement québécois en état de choc et réveillé la crainte d'une nouvelle guerre linguistique. Tandis que la presse francophone concluait à une radicalisation d'Alliance Québec, son président en titre, M. Robert Keaton, rétablissait l'équilibre en lançant un nouvel appel au dialogue et en concluant à la nécessité de reconstruire les ponts entre les deux communautés. ■

### Préparer les enfants d'aujourd'hui au monde de demain

La 15<sup>e</sup> assemblée annuelle de la Canadian Parents for French se tiendra du 17 au 19 octobre prochain, au Explorer Hotel de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest. Le thème en sera « La langue : comment mieux se comprendre — Préparer les enfants d'aujourd'hui au monde de demain ». Monsieur Victor C. Goldbloom, le nouveau Commissaire aux langues officielles, y agira comme principal orateur.

Selon la présidente du CPF, M<sup>me</sup> Pat Brehaut, de Sherwood Park, Alberta : « Malgré les débats que continue de soulever le bilinguisme institutionnel, nous restons fermement attachés à notre conviction que la maîtrise de plus d'une langue est un atout précieux pour nos enfants. Le français présentera toujours un grand intérêt pour les jeunes Canadiens, sans parler du rayonnement de cette langue à travers le monde. Notre assemblée se donne pour but d'étudier les divers moyens d'apprendre le français aux enfants et de soutenir les efforts en ce sens. »

Quelque cent membres du CPF sont attendus à l'assemblée, où seront abordées différentes questions relatives à l'enseignement du français, dont les suivantes : « Objectifs communs de l'enseignement du programme-cadre de français et des programmes d'immersion »; « Participation des étudiants du programme-cadre de français à des activités dans cette langue hors de l'école »; « Le français à l'école primaire et secondaire ».

Rappelons que la Canadian Parents for French, un organisme qui regroupe 18 000 membres bénévoles répartis à travers le Canada, se destine principalement à promouvoir l'apprentissage du français langue seconde auprès des jeunes Canadiens.

Pour les juristes

# Le Canada bijuridique et bilingue sur la scène internationale

Anne-Marie Trahan\*

**J'**ai écrit ces lignes alors que je rentrais d'une réunion du Comité directeur de coopération juridique du Conseil de l'Europe. Au cours de cette réunion, le professeur Luigi Ferrari-Bravo, le chef du Service juridique au ministère des Affaires étrangères d'Italie, à qui j'avais fait parvenir les vocabulaires du droit des biens de la common law en français et les dictionnaires de droit privé publiés sous les auspices du PAJLO (Programme national de l'administration de la justice dans les deux langues officielles), m'a indiqué qu'il s'agissait là d'ouvrages uniques, précieux et surtout très utiles, et que seul le Canada pouvait produire. Venant d'une autorité en droit international telle que le professeur Ferrari-Bravo, cette affirmation a beaucoup de poids; c'est pourquoi j'ai voulu partager avec vous la fierté que j'ai éprouvée en l'entendant.

Au cours des années, tant alors que j'étais en pratique privée que depuis que je suis au gouvernement fédéral, j'ai assisté à de nombreuses conférences internationales, surtout dans le domaine du droit. Dès les débuts, j'ai remarqué combien le fait de connaître les deux langues était important et qu'être une avocate civiliste dans un contexte de common law pouvait être un atout. Depuis que je suis au Ministère et,

**\*Madame Anne-Marie Trahan est sous-ministre déléguée — droit civil au ministère de la Justice du Canada.**

surtout, depuis que je préside les destinées du PAJLO, j'ai pris conscience de façon très concrète du rôle extraordinaire que le Canada, pays bilingue et bijuridique, peut jouer sur la scène internationale.

Nous savons tous le respect dont jouit notre pays à peu près partout dans le monde. Ceux d'entre nous qui ont voyagé peuvent raconter combien les visages s'éclairent et les sourires s'y dessinent lorsque l'on annonce que l'on est du Canada, qu'ils s'agisse d'un voyage d'agrément ou d'affaires. Dans certains pays, comme les Pays-Bas, les personnes d'un certain âge nous racontent, avec émotion, qu'elles se souviennent des grands soldats canadiens qui les ont libérées à la fin de la dernière Guerre mondiale.

Ce que l'on connaît moins peut-être, c'est le rôle unique que nous jouons (et que nous jouerons davantage, je l'espère) dans les forums où l'on élabore des instruments internationaux surtout ceux de droit international privé. En effet, là, les discussions et les confrontations ont lieu non pas entre pays du Nord et du Sud ou autrefois (!) de l'Est et de l'Ouest, mais bien plutôt entre les pays où règnent divers systèmes de droit : droit civil, common law, droit musulman même, dans certains cas. Et, croyez-moi, certaines de ces discussions peuvent être très animées : par exemple, celles qui eurent lieu sur la formation du contrat (par écrit en common law et oralement en droit civil) lors de la conférence diplomatique des Nations Unies qui adopta la convention sur la vente interna-

tionale de marchandises, en 1980, ou encore celles sur le paiement d'intérêt en plus des dommages en cas de non-respect du contrat lors de la même conférence.

En 1987, alors que j'étais déjà au Ministère depuis plus d'un an, j'ai dirigé la délégation canadienne à la session annuelle de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, celle-là même qui avait préparé les travaux de la Conférence diplomatique dont je parlais plus haut). À cette occasion, en qualité de juriste canadienne, j'ai pu contribuer à dénouer une impasse, résultat d'un problème de langue et de droit. À mon arrivée, les délégués mettaient le point final à plus de quinze ans de travaux dans le domaine des lettres de change internationales et des billets à ordre internationaux. Pendant toutes ces années, nous avons été représentés par un éminent avocat de Toronto, M<sup>e</sup> Bradley Crawford, le grand spécialiste canadien du droit des lettres de change. C'est lui qui a révisé le volume de Falconbridge, la bible sur le sujet. Je ne devais pas intervenir dans ce domaine. Néanmoins, j'ai lu les documents de travail : la version française naturellement. Les notions apprises vingt ans plus tôt me revinrent rapidement et j'arrivai à tout comprendre. Cependant, je ne saisisais pas très bien toute la question de la caution : garantie et aval. Après m'être fait expliquer la notion par M<sup>e</sup> Crawford, j'en vins à la conclusion que les termes utilisés jusqu'alors dans la version française n'étaient pas les bons. M<sup>e</sup> Crawford était d'accord avec

moi, mais ajouta que personne, jusqu'à présent, n'avait pu convaincre les Français. Après en avoir encore discuté avec lui, j'intervins. Voici comment M<sup>e</sup> Crawford décrivit cette intervention, en octobre 1989, lors du septième colloque de droit international du Ministère :

« Il y a un autre hic. En commission, nous l'avons appelé "l'amendement Trahan", parce que le débat s'enlisait, jusqu'à ce que Madame Anne-Marie Trahan n'entre en lice et ne renseigne toute l'assemblée des délégués de la CNUDCI sur l'utilisation du français et de l'anglais au Canada et sur la façon de dire ce que vous voulez dire dans une langue, puis dans une autre !

L'amendement Trahan distingue entre les formes d'engagement des tiers qui peuvent cautionner l'effet, sans l'avaliser — sans aller aussi loin que l'avaliser. Une pratique courante à New York, et ailleurs dans le monde, consiste à inscrire sur les effets les termes "garantie", "paiement garanti", "perception garantie", etc. Ces inscriptions n'auront pas tout l'effet d'un aval donné en vertu de la Convention. Il s'agit bien alors d'une garantie, mais il y a plusieurs moyens de défense dont peut se prévaloir le garant qui l'a signalée sur la lettre. Ce n'est que lorsque le terme *aval* est expressément utilisé ou lorsque l'aval est donné par une banque que vous êtes sur un terrain absolument ferme, qu'un aval est véritablement donné en vertu de la Convention. C'est



## Quand les plaintes donnent des résultats

là "l'amendement Trahan", lequel a joué, je pense, un rôle très important, peut-être même de catalyseur ayant permis l'adoption de tout le régime. »

La possibilité pour des représentants canadiens d'agir ainsi est ce qui a incité le secrétaire de la CNUDCI, M. Eric Bergsten, à parler lors du 1<sup>er</sup> congrès de l'Association interaméricaine des professeurs de droit en 1989, du rôle que certains pays, dont le Canada, peuvent jouer au niveau de la transposition des concepts juridiques.

L'une des raisons pour lesquelles nous pouvons jouer ce rôle est que non seulement faisons-nous du droit civil et de la common law, mais encore nous les faisons dans les deux langues : au Québec, le *Code civil* a été rédigé en anglais dès le départ, en 1866. On y enseigne le droit civil en anglais; on écrit des ouvrages de droit civil en anglais. Depuis près de vingt ans maintenant, nous faisons de la common law en français : au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba. Cela s'ajoute à tout le corpus juridique fédéral dont la majeure partie de la version française a été révisée en 1988. À Moncton et à Ottawa, on enseigne la common law en français; on commence à l'écrire en français. Les juristes francophones des provinces de common law se regroupent en association province par province; ils participent à la francophonie juridique internationale : Institut international de droit d'expression française (IDEF), Centre international de common law en français (CICLEF).

À l'heure de la mondialisation et de la globalisation des échanges, à l'heure où le Canada s'appête à adhérer à la Convention sur la vente internationale de marchandises et à d'autres instruments internationaux visant à faciliter les échanges, nous pouvons être fiers du rôle et de l'influence que nous pouvons exercer dans ce domaine. ■

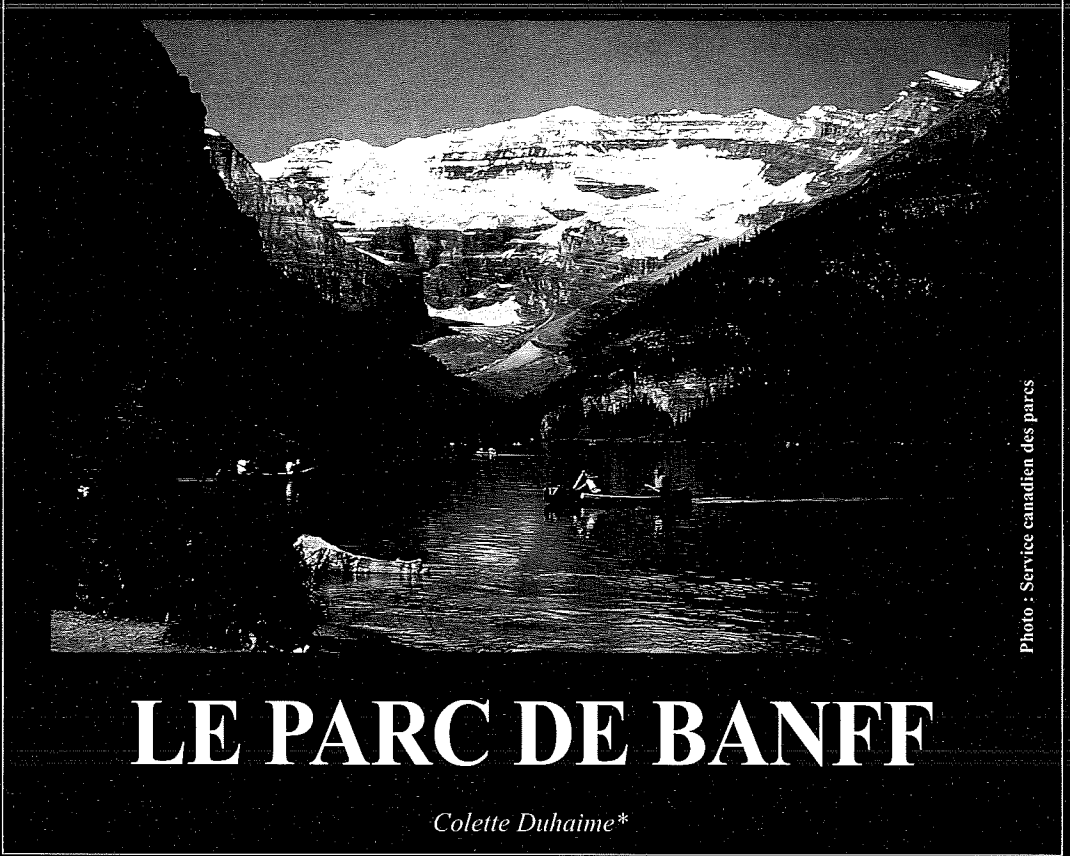


Photo : Service canadien des parcs

# LE PARC DE BANFF

Colette Duhaime\*

**L**es citoyens qui se sont plaints du manque de français au parc de Banff ne l'auront pas fait en vain.

Depuis l'été dernier, on y trouve en effet un grand panneau électronique indiquant aux visiteurs les postes de péage où ils peuvent obtenir des services bilingues. Par ailleurs, des affiches bilingues sont maintenant installées dans la plupart des endroits stratégiques, par exemple le long des autoroutes menant au parc ainsi que dans les principaux lieux naturels comme les lacs.

Certes, les plaintes n'ont pas complètement cessé, mais depuis que ces améliorations ont été apportées, leur nombre a en général nettement diminué.

En fait, il aura fallu l'arrivée d'une nouvelle gestionnaire, M<sup>me</sup> Sandra Davis, à la direction du parc pour que les choses se mettent à changer de façon significative.

En 1988, le bureau régional de l'Ouest du Commissariat aux langues officielles avait réalisé une étude qui a donné lieu à un plan d'action afin de corriger les lacunes.

« Avec cette étude, nous nous étions rendu compte que les problèmes étaient systémiques », indique M. Deni Lorieau, représentant du Commissaire dans l'Ouest « et le plan d'action proposé était des plus exhaustifs ».

\*Colette Duhaime est journaliste-pigiste.

À son arrivée, M<sup>me</sup> Sandra Davis prend connaissance du rapport et décide de prendre le taureau par les cornes afin d'offrir un meilleur service au public visiteur. En plus d'installer des affiches bilingues, il faut également offrir le service dans les deux langues officielles aux endroits où les plaintes ont été les plus nombreuses, c'est-à-dire à l'entrée est du parc, à la piscine Upper Hot Spring et au Centre d'information du village de Banff géré par le Service des parcs d'Environnement Canada.

L'analyse approfondie de la situation démontrera d'ailleurs qu'il n'est pas absolument essentiel d'embaucher de nouveaux employés pour régler le problème. Une simple réorganisation viendra à bout de la question, une preuve que quand on veut, on peut. Il y a en effet suffisamment de personnel bilingue à l'emploi du parc pour pourvoir les postes qui nécessitent la connaissance des deux langues.

Depuis, le nombre de plaintes au sujet du parc a nettement diminué et même s'il n'est pas encore totalement réglé, le problème des services bilingues au parc de Banff est en voie de se résorber.

Ce qui fait dire à M. Deni Lorieau qu'il vaut toujours la peine de porter plainte surtout si, au sein même des ministères, les cadres sont conscients de problèmes et tentent d'y trouver des solutions. ■

## Douaniers anglophones au Québec

# Sans frontières !

**L**a situation des langues officielles dans les bureaux fédéraux du Québec a subi, en vingt ans, un renversement spectaculaire.

Une récente enquête menée par le Commissariat aux langues officielles démontre que la législation qu'il administre a permis de combler l'écart existant entre l'usage du français et de l'anglais dans la fonction publique fédérale au Québec. Les enquêteurs ont interrogé 28 groupes composés de 330 fonctionnaires des deux communautés linguistiques.

Des employés ayant de longs états de service au sein du gouvernement fédéral se rappellent l'époque où l'anglais prédominait largement dans les bureaux du Québec aussi bien qu'à l'administration centrale. Les francophones devaient même utiliser l'anglais dans leurs communications écrites. Des progrès considérables ont été réalisés dans l'usage du français depuis le début des années 1970. Ce renversement de la situation linguistique a modifié le climat de travail. L'enquête menée par le Commissariat aux langues officielles démontre même que les fonctionnaires anglophones, bilingues, habitués désormais à s'exprimer en français dans la vie courante, se sentent à l'aise dans cette ambiance nouvelle.

L'exemple des inspecteurs aux douanes de Lacolle, un important poste-frontière sur la route Montréal-Plattsburg, illustre de façon exemplaire le spectaculaire revirement d'une situation caractérisée aujourd'hui par l'harmonie linguistique.

### Pas de frontière linguistique

Lacolle (Québec) un lundi après-midi ensoleillé : en ce début de saison estivale, les modestes bureaux des douanes canadiennes bourdonnent comme une véritable ruche. File de voitures stationnées sous le porche de la fouille, rassemblement de poids lourds devant la guérite des permis d'import-export. Un camionneur québécois a tiré le mauvais numéro : le matériel qu'il transporte dans sa lourde remorque sera entièrement inspecté.

Rude journée pour l'inspectrice des douanes qui a frappé ce gros lot !

Patricia Venneman possède dix ans d'expérience et en a vu bien d'autres. Difficile de savoir si le ton ferme avec lequel s'exprime cette jeune femme, fille d'immigrants hollandais, mariée à un anglophone, dissimule la tension ou tout simplement une belle fermeté de caractère. Les deux sans doute ! Aucun accent particulier, ni en français, ni en anglais. Elle dit souhaiter envoyer son fils à

Rires. C'est rare que cela arrive. Une première règle paraît assurer le partenariat exemplaire qui règne au plus important poste-frontière du Québec entre inspecteurs des douanes anglophones et francophones : une indéfectible courtoisie, assortie du respect de la différence de l'autre.

Et la règle semble aussi s'appliquer pour les Canadiens rentrant d'un voyage éclair outre-frontière. Mais là, personne n'est dupe, surtout pas un inspecteur des douanes qui sait bien que l'on peut cacher des cigarettes détaxées jusque dans les boîtes de céréales !

### Quatre millions de voyageurs

Des 80 ports (terrestres et maritimes) et aéroports se trouvant au Québec, le poste-frontière de Lacolle est sans conteste le plus important avec ses trois ports d'entrée : près de 4 millions et demi



Photo : Reflexion

l'école francophone, malgré les préférences du mari pour l'école anglophone de Clarenceville, où ils habitent. Motif : favoriser l'apprentissage de la langue de leur milieu de vie, le français, puisqu'on parle anglais en famille.

Patricia est parfaitement bilingue. Et défend le bilinguisme anglais-français avec vigueur. Elle n'envisage d'ailleurs par l'avenir sans le maintien du bilinguisme au Canada.

« Et si quelque voyageur frustré par votre inspection vous insulte, dans quelle langue répondez-vous ? » Bref éclair dans son regard bleu : « Je le fais arrêter !... »

de personnes y ont circulé l'an dernier, empruntant l'autoroute ou les deux routes secondaires (221 et 213) à pied, en auto, en camion, en autobus. Sur une soixantaine d'inspecteurs, au poste de l'autoroute, une dizaine sont anglophones. C'est exactement la situation inverse à celle que l'on trouve hors du Québec.

Le cas de David Beam, quarante-deux ans, originaire de Niagara Falls, marié à une Italienne anglophone de Montréal, est à ce point de vue exemplaire. Ils se sont connus à Cuba; elle était agente de voyages. À vingt ans, David travaillait aux douanes à la frontière américano-







Photo : Reflexion

ontarienne pour payer ses études universitaires. En s'installant au Québec, il suit d'abord un cours d'immersion de dix-huit semaines à l'Université Laval, à Québec.

Leur fille, âgée de six ans, étudie en français dans son quartier de Candiac, en banlieue de Montréal; il s'y trouve une véritable petite société des nations. En famille, on parle anglais.

« Les gens qui ont le plus de sympathie pour l'autre sont souvent ceux qui ont commencé plus tard à apprendre une deuxième langue », affirme David Beam.

Des 30 inspecteurs travaillant à la section du trafic automobile de Lacolle, 10 sont anglophones. Alors que sa collègue Patricia refuse catégoriquement de parler politique, David en mangerait. Un jour d'inquiétude, ou simplement de spleen, il a même failli prendre la décision finale : retourner en Ontario.

La réaction de ses collègues fut très vive : « Tu dois rester », lui ont-ils dit avec conviction. Surpris par cette manifestation d'amitié, il est resté.

« Dans mon quartier, dit David Beam, tous les enfants apprennent la langue de l'autre. Tout le monde a la même maison, conduit la même voiture et travaille pour l'État. La seule différence, c'est la langue. C'est une concurrence positive. Au Québec, j'essaie également de parler en français dans les services publics. Sauf pour des transactions où l'on éprouve le besoin de s'expliquer le plus directement possible. »

Mais il dit aussi : « J'ai choisi de vivre à Candiac (où habitent 60 p. 100 de francophones et 40 p. 100 d'anglophones), dans un quartier multiethnique, car je ne voulais pas non plus vivre dans une communauté fermée. »

Si David Beam n'avait pas choisi la carrière d'inspecteur des douanes, il aurait pu être psychologue. Il confesse : « On ne parle pas nécessairement le français parce qu'on est au Québec; c'est la langue la plus efficace pour communiquer. »

### Vivre avec le stress

Avant de devenir inspecteur des douanes, les candidats doivent recevoir une formation à Rigaud. Ils doivent apprendre aussi à se forger une carapace de flegme devant la colère de voyageurs aux coffres trop bien remplis !

L'enseignement comporte une division des langues officielles et un programme d'immersion dans l'autre langue, accompagné de week-ends d'activités socio-culturelles dans la région de Rigaud-Vaudreuil. La formation professionnelle et linguistique dispensée sert même de modèle à la Communauté économique européenne qui s'en est inspirée.

L'esprit d'équipe, l'humour liment bien des aspérités. « On se trouve au-delà des tensions sociales, à cause de la tension même causée par le public aux postes-frontières », m'assure un autre collègue de David.

L'humour est un bon antidote au stress. Plus encore aux tensions linguistiques.

À Lacolle, on pratique allègrement cette recette en se lançant des *Monsieur Frog* et *Mister Red Neck* !

### Profiter des deux cultures

Thomas Wielogorski, trente-sept ans, installé à Brossard, a trouvé au Canada, il y a dix ans, une deuxième patrie; et à Lacolle, plus récemment, une deuxième vocation. Il était agent de voyages dans son pays d'origine, la Pologne. À Lacolle, il peut pratiquer constamment deux des cinq langues qu'il parle couramment (dont le russe et l'allemand). Il parlait déjà français dans son pays natal. Il a appris l'anglais à McGill et passe de l'une à l'autre sans effort, et non sans plaisir. C'est d'ailleurs pour profiter de la cohabitation des deux cultures nationales qu'il s'est installé en banlieue de Montréal.

« Ici aux douanes, dit-il, on trouve toutes les opinions de l'échiquier politique. Même chez les francophones. Mais on n'en fait pas trop état. Le stress causé par l'affluence n'exerce aucune influence sur notre humeur linguistique. Le français domine d'ailleurs à 95 p. 100 les conversations. Le bilinguisme fait partie de la règle du jeu. Il n'est pas rare que des Américains, pour être polis, nous saluent de trois mots en français. Quant aux anglophones québécois, ils utilisent souvent le français comme ils sont habitués de le faire avec d'autres services publics. »

Mis à part ces avantages culturels et psychologiques, soulignons qu'un poste bilingue aux douanes mérite à son responsable une prime de 800 \$ annuellement.

Le nombre de voyageurs rentrant au Canada par la frontière américano-canadienne à Lacolle a connu en 1989 une importante baisse (15 p. 100) attribuable en grande partie à la chute du tourisme. Mais depuis la mise en vigueur du libre-échange, les inspecteurs des douanes trouvent que le temps passe beaucoup plus vite !

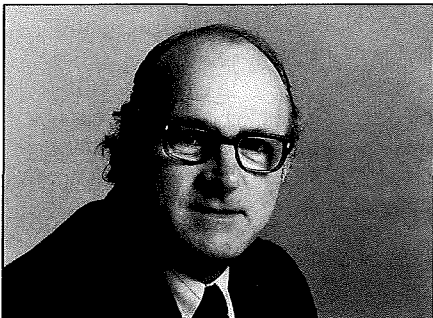
« Bonjour », « Good afternoon », le bilinguisme est devenu un véritable automatisme. Il arrive même à Lacolle qu'un inspecteur anglophone prête assistance à un collègue francophone unilingue. C'est le monde à l'envers lorsqu'on devient ainsi — pour paraphraser une expression célèbre — l'anglophone de service ! B. M.

# Les médias : une partie du problème ou de la solution

Tom Sloan

**L**es médias d'information, tout comme les politiciens, leur inévitable contrepartie, constituent une proie rêvée pour tous les observateurs de l'actualité; qu'ils soient mêlés ou non aux événements qui s'y déroulent. Dans le numéro du printemps 1991 de *Langue et Société*, Michel Roy lui-même, longtemps un des plus éminents journalistes du Québec et aujourd'hui conseiller du gouvernement fédéral en matière constitutionnelle, affirme sans détour que « la presse libre [...] n'est pas un moyen de résoudre les problèmes sociaux et les crises constitutionnelles. Elle est elle-même partie du problème ».

Venant d'un témoin de cette envergure, il s'agit d'une grave accusation fondée sur la conviction que les médias, en règle générale, se soucient peu d'informer sérieusement la population sur les grandes questions touchant l'unité du pays, sinon



Michel Roy

sa survie. Michel Roy admet que la presse peut à l'occasion se rendre utile, par exemple en publiant intégralement certains documents d'importance. Mais dans l'ensemble, en banalisant et en simplifiant abusivement les questions dont ils traitent, les médias décourageraient les efforts en vue de résoudre les problèmes les plus délicats.

Tous les médias, notamment les médias canadiens qui évoluent actuellement dans un contexte de crise nationale appréhendée, méritent-ils une condamnation aussi générale? Jetons un coup d'œil,

forcément incomplet, sur la façon dont ils abordent deux problèmes intimement liés au débat sur l'unité nationale : les relations entre les communautés des deux langues officielles, y compris la question plus générale de la politique linguistique, et l'avenir constitutionnel du pays. Comment les médias francophones et anglophones rapportent-ils les événements qui surviennent dans l'« autre » partie du pays? Et quel éclairage donnent-ils au débat constitutionnel qui, tôt ou tard, et sans doute plus tôt qu'on le croie, touchera chacun d'entre nous?

Il est bien sûr impossible dans un si bref article de traiter d'un tel sujet à fond. Mais on peut en dégager les grandes lignes et examiner certains exemples parmi les plus probants du comportement des médias, dont chacun constitue, à sa façon et sans connotation politique, une « société distincte ».

## La radio et la télévision

La principale caractéristique de la télévision est d'offrir un flux ininterrompu d'images, aussitôt disparues qu'apparues sur l'écran. Aussi, bien que ces images puissent produire chez le spectateur une très forte impression, et même le dévaster, leur brièveté annule toute possibilité de répercussions à long terme. Par conséquent, les huées qui ont accueilli l'hymne national lors d'un événement sportif à Montréal ou le piétinement du drapeau québécois par une poignée d'anglophones à Brockville, en Ontario, devraient normalement susciter une vive réaction qui, à long terme, s'estompera pour laisser place à plus de modération.

Toutefois, l'incident de Brockville aura rappelé à quel point la télévision est un médium souple, tout en offrant une preuve supplémentaire de son immense pouvoir lorsqu'elle est utilisée à d'autres fins que la transmission ponctuelle d'événements précis. Ainsi, certains responsables de la programmation ont-

ils décidé de donner à l'incident de Brockville une immense portée symbolique. L'enregistrement, qui dure à peine quelques secondes, a été diffusé à maintes reprises dans les semaines et les mois qui ont suivi l'épisode, communiquant le message que l'insulte faite au drapeau québécois traduisait le véritable sentiment des Canadiens anglais à l'égard du Québec et de ses habitants. Qu'on l'ait voulu ou non, il en est résulté un accroissement des tensions linguistiques et politiques. Brockville, avouons-le, aura connu de meilleurs jours, tout comme la télévision en tant que source d'une information équilibrée.

À la radio, ce sont les émissions de ligne ouverte qui canalisent les débats sur les questions essentielles à la poursuite du dialogue entre Canadiens francophones et anglophones. Malheureusement, les émissions bilingues réunissant des représentants des deux communautés ont été rarissimes. En revanche, d'un côté comme de l'autre ont abondé les échanges émotifs sur des sujets souvent incendiaires, impliquant un auditoire d'un seul groupe linguistique qui s'exprimait sur divers aspects vitaux touchant les relations entre les deux groupes. Quelles que soient les intentions de leurs animateurs et producteurs, de telles émissions excellent à propager les pires malentendus, pour utiliser un euphémisme. Ils constituent en fait une tribune idéale pour les partisans de l'intolérance, de quelque côté qu'ils se trouvent. Ainsi, Michel Roy soutient que les médias sont plus qu'un élément du problème, ils en seraient tout simplement la cause.

Mais il existe un autre versant de la médaille qu'illustrent notamment certains exemples d'une télévision responsable, qu'il s'agisse des émissions *The Journal*, *Le Point* ou *W5*. Avec quelques autres, ces émissions ont régulièrement offert aux Canadiens non seulement une analyse des problèmes les plus sensibles, mais aussi un portrait des sentiments, des aspirations et des convictions de leurs compatriotes de l'autre groupe linguistique. Une entreprise en tous points admirable, même si subsiste le danger de certaines déformations et d'une réflexion à courte vue.

Un reportage de la série *W5*, diffusée sur la chaîne CTV, offre un exemple des risques et des bienfaits de ce genre d'émission. Le reportage était consacré



au litige qui oppose les deux communautés de Saint-Paul en Alberta, au sujet de la politique des écoles françaises limitant les contacts avec les enfants d'expression anglaise, ceci en vue de préserver la langue maternelle de leurs élèves. Il s'agissait d'un sujet très sensible qui soulève des débats enflammés parmi les intéressés, déjà divisés sur la question de l'existence même d'écoles exclusivement francophones. On peut certes affirmer qu'il fut traité avec tact, mais il est indéniable que l'animateur de l'émission a laissé paraître ses doutes quant à la politique de l'école concernée. Néanmoins, bien que l'accent fut mis sur le conflit plutôt que sur les possibilités de compromis, on a su éviter le sensationnalisme et la simplification, contribuant à tout le moins à susciter un peu de compréhension.

### Les quotidiens

Une distinction doit être faite dans la presse écrite entre, d'une part, les opinions exprimées dans les éditoriaux et les chroniques et, d'autre part, les reportages courants. Le traitement accordé à un événement en particulier, s'il fait effectivement l'objet d'un reportage, peut être aussi important que les commentaires qu'il suscite.

On assiste ainsi à un déséquilibre inévitable entre le traitement d'une nouvelle selon qu'elle occupe les colonnes des quotidiens québécois ou du reste du pays. Le Québec étant depuis si longtemps au cœur des débats linguistiques et constitutionnels, les médias anglophones assurent depuis plusieurs décennies une couverture approfondie des événements qui s'y produisent, notamment à Montréal et à Québec. En partie à cause de son étendue et de sa grande disparité, le Canada anglais, de son côté, a été quelque peu négligé des médias québécois francophones. Sauf, bien entendu, lorsque la nouvelle soulevait une question majeure comme dans le cas de l'incident de

Brockville ou de l'essor de l'unilinguisme anglais, inspiré par les déclarations de Sault-Sainte-Marie et de quelques autres municipalités de l'Ontario. Notons à cet égard qu'à l'exception d'Ottawa, aucun quotidien de langue française ne possède un correspondant en poste dans le Canada anglais.



Robin Philpot

En fait, dans toute la presse nationale, les reportages sur l'autre communauté s'attachent surtout à transmettre les « mauvaises » nouvelles, un phénomène qui découle de la conception en vigueur du traitement de l'information. Un réflexe qui se révèle parfois tendancieux. Par exemple, le titre d'un article du *Journal de Montréal* paru en 1988 se lisait comme suit : « Battu par un Anglais ». Les tabloïdes anglophones ne sont pas en reste, qui accordent parfois une place démesurée à certaines manifestations douteuses qui surviennent au Québec, qu'il s'agisse d'un auditoire conspuant l'hymne national ou de militants nationalistes brûlant le drapeau canadien.

Au-delà des nouvelles relevant du fait divers, celles qui présentent un intérêt politique peuvent aussi subir un traite-

ment très varié. Au printemps dernier, la Presse canadienne rapportait les conclusions d'une étude internationale désignant le Canada comme le deuxième pays au monde où il fait bon vivre, en vertu de divers facteurs dont ceux de la sécurité sociale, du taux de criminalité et de l'accès à l'éducation. Abondamment commentée dans la presse anglophone, la nouvelle fut à peine mentionnée dans les journaux francophones.

Par ailleurs, la confrontation survenue à Oka à l'été 1990 entre les Warriors et les autorités militaires, à l'origine complètement étrangère à la question de la langue, aura néanmoins produit quelques étincelles à ce propos. Certains Québécois ont amèrement reproché aux journalistes et aux éditorialistes des médias

anglophones ce qui leur semblait être une indéniable sympathie à l'endroit des Warriors, doublée d'un préjugé à l'encontre du Québec. Le livre français de l'auteur anglophone Robin Philpot soutient carrément que, vivement encouragés par la presque totalité de la presse de même langue, plusieurs politiciens anglophones ont utilisé le conflit pour dis-

créditer l'État et le peuple québécois. Seule exception à ses yeux, le quotidien montréalais *The Gazette* s'est comporté honorablement.

Le titre de l'ouvrage, *Oka : dernier alibi du Canada anglais*, résume à lui seul la thèse de l'auteur. Selon Robin Philpot, on visait à présenter le Québec comme une société raciste, une sorte d'« Alabama du Nord ». À dessein, les faits ont été déformés en vue d'offrir des Warriors l'image de héros en lutte contre l'oppression, tandis que la Sûreté du Québec, le corps de police provincial, a été dépeinte comme une horde de quasi-gangsters imbus d'un racisme virulent : « [...] pour avoir bonne presse au Canada, il suffit de deux choses : brandir les armes et les pointer en direction du Québec ».

Cependant, malgré les accrochages occasionnels qui se produisent entre les médias de chacun des deux groupes

linguistiques, il serait faux de croire que la langue seule départage les analyses opposées des phénomènes.

Au sein du Québec francophone, où la majorité des chroniqueurs et des éditorialistes adhèrent vivement aux aspirations de leur société, les opinions varient sensiblement touchant les questions constitutionnelles et linguistiques — parfois dans les pages d'un même journal — entre les tenants de la ligne dure et ceux qui favorisent le compromis.

De même, si tous les rédacteurs des quotidiens de langue anglaise sont en faveur du fédéralisme, leurs avis divergent considérablement sur la façon de satisfaire les aspirations du Québec. Et concernant la politique linguistique fédérale, ces désaccords font figure de gouffre sans fond. Personne ne manifeste la moindre indifférence. D'un côté, on trouve ceux qui dénoncent inlassablement l'inutilité et la servilité de la politique linguistique, conçue à leurs yeux pour apaiser le Québec : dans ce camp se rangent la revue *Alberta Report* et la chaîne de journaux *Sun*. De l'autre, la plupart des grands journaux des principales villes du pays, auxquels se joignent plusieurs autres, appuient pleinement le principe de la dualité linguistique, tout en critiquant parfois vivement les politiques de Québec et d'Ottawa.

Pour la presse écrite, les lettres de lecteurs constituent évidemment le pendant des lignes ouvertes qui sévissent à la radio. Il faut admettre que l'outrance dans les propos est loin d'y être l'exception. Un lecteur du *Soleil*, le quotidien de la ville de Québec, s'insurge ainsi avec véhémence contre la présence de l'anglais sur l'affiche d'un restaurant. Un lecteur furieux du Nouveau-Brunswick, écrivant au *Telegraph-Journal* de Saint-Jean, affirme pour sa part que le français n'a pas sa place au Canada et qu'il détruira le pays. Deux exemples parmi d'autres d'une rage aveugle qui surgit ici et là dans les deux parties du pays. Jusqu'à maintenant, rien ne permet toutefois d'accuser les quotidiens d'encourager l'expression de tels débordements ; ils chercheraient plutôt à traduire l'humeur changeante des citoyens de ce pays.

Certains grands quotidiens ont par ailleurs pris l'heureuse initiative d'ouvrir leurs pages à des commentaires en provenance de l'« autre côté », tandis que d'autres publient régulièrement des

traductions d'éditoriaux. Ainsi Jeffrey Simpson du *Globe and Mail* tient-il une chronique hebdomadaire dans *Le Devoir*, de même que Lysiane Gagnon, de *La Presse*, dans le *Globe and Mail*. Autre idée intéressante, les rédacteurs en chef du *Toronto Star* et de *La Presse*, respectivement John Honderich et Alain Dubuc, adressent alternativement aux lecteurs du journal où ils sont invités une lettre hebdomadaire sur les sujets de l'heure, qui paraît chaque samedi dans les deux quotidiens.

### L'usage du pouvoir

À la lumière, ou sous le triste éclairage, de tant de signes contradictoires, que pouvons-nous conclure du rôle des médias dans le Canada d'aujourd'hui ? D'abord qu'ils ont un pouvoir et une influence indéniables. Cela dit, on doit évidemment se demander comment ils exercent ce pouvoir. Comme en témoigne notre bref survol, il n'existe aucune réponse toute faite à cette question. Qu'ils soient de propriété publique ou privée, les médias, c'est entendu, établissent leurs priorités en fonction de leurs propres intérêts, financiers ou autres. Ils n'en sont pas moins tenus de faire preuve de responsabilité sociale, ce dont ils conviennent implicitement en diffusant une information choisie en fonction de sa pertinence et de sa rigueur.

Mais cette responsabilité, est-ce à l'égard de la vérité, de la société dans son ensemble, de la nation ou d'un quelconque idéal politique qu'elle doit s'appliquer ?

Dans le cas qui nous occupe, il va sans dire qu'un tel engagement doit se faire en faveur de la vérité et de la société, dans la plus large acception possible de ces mots. Il n'y a certes aucune contradiction entre les deux notions. Tandis que si nous incluons celles d'unité nationale et d'idéal politique, nous en serons quitte pour beaucoup d'ambiguïté et, peut-être, de discorde.

Cet engagement, avance-t-on parfois, devrait à la fois consister à traduire fidèlement la réalité de notre société et à favoriser l'entente parmi ses participants. De la sorte, les Canadiens de tous horizons seraient mieux en mesure de prendre des décisions rationnelles quant à leur avenir commun. Quoi qu'il advienne de la question constitutionnelle, nous continuerons en effet de partager l'hémisphère nord de ce continent.

Vu sous cet angle, il fait peu de doute que les médias peuvent être un élément du problème — ils le sont en fait souvent —, comme le soutient Michel Roy. Ils détiennent aussi bien le pouvoir d'exacerber les conflits que de les apaiser. Et il est indéniable que l'irresponsabilité, sinon le cynisme, figure au nombre des travers de notre réseau de communication. Mais le bilan n'est pas entièrement sombre, loin de là. Quiconque a parcouru attentivement les reportages des quotidiens et des périodiques portant sur la langue et ses aspects connexes, ceci de façon régulière au cours des dernières années, pourra sans doute afficher une certaine perplexité, mais il pourra aussi se montrer relativement satisfait. Compte tenu des deux versants que comporte inévitablement l'actualité, on ne peut, en somme, accuser les médias de rendre compte des phénomènes négatifs. Quoi qu'il en soit, il est évident qu'une majorité, sinon l'écrasante majorité des éditorialistes et des chroniqueurs du pays s'évertuent à résoudre les problèmes plutôt qu'à les accentuer. Pour ce faire, ils cherchent à en définir les causes et se gardent de toute simplification outrancière. La bonne volonté de chacun n'est donc pas en cause : plus que tout autre, le problème en est un de communication. Bien entendu, certaines analyses sont plus brillantes que d'autres, mais, tout compte fait, combien de Canadiens et de Canadiennes les lisent ?

Sans doute la colère de plusieurs à l'égard de la conduite des médias est-elle pleinement justifiée. Les erreurs journalistiques, lorsqu'elles surviennent, entraînent de très sérieuses conséquences dont les effets sont évidents. En vérité, les médias canadiens, comme ceux de toute société démocratique, forment un chœur aux accents variés. Certaines voix sont aiguës, d'autres évoquent la perfidie, d'autres encore sont carrément fausses. Mais dans l'ensemble, le chœur chante suffisamment juste pour empêcher les Canadiens de succomber à la tentation d'amalgamer tous les travailleurs des médias et de leur faire porter collectivement la responsabilité de la crise nationale que connaît actuellement le pays. En fait, certaines voix qui s'élèvent des médias pourraient bel et bien contribuer à résoudre pour de bon la question de l'unité canadienne. ■

(Traduit de l'anglais)

# Jim Edwards : président du Comité permanent

*Le président du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes s'exprime sur les grandes questions de l'heure.*

**S**i Jim Edwards devait fixer une étiquette sur l'emballage de la question linguistique, on y lirait : « Fragile — Manier avec soin ».

Selon M. Edwards, président du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, alors que s'amorce une ultime tentative de réforme constitutionnelle, les Canadiens doivent ainsi éviter de placer le dossier linguistique parmi les premiers points à l'ordre du jour, en raison de sa forte charge émotive.

Jim Edwards a été hissé au rang de figure nationale à la fin de juin dernier lorsque le comité mixte chargé d'étudier la formule d'amendement a présenté son rapport. Il présidait en effet ce comité aux côtés du sénateur Gerald Beaudoin, un spécialiste des questions constitutionnelles.

## **Délais serrés et esprits survoltés**

Évoquant le délai très court accordé pour réaménager la Constitution, délai imposé par le Québec qui prévoit tenir un référendum sur son avenir politique en 1992, Jim Edwards a déclaré dans une entrevue à *Langue et Société* : « Ce qui me trouble, c'est que pour plusieurs points à l'ordre du jour constitutionnel, nous devons faire face aussi bien à des délais très serrés qu'à des esprits survoltés. C'est pourquoi je souhaite qu'aucune décision précipitée ne soit prise en matière de politique linguistique. Je doute en fait que cette question puisse



*Jim Edwards*

servir de base à une nouvelle entente sur la Confédération; elle pourrait au contraire faire tout éclater. » Selon lui, un certain nombre d'autres points doivent être résolus avant d'aborder la question linguistique. « Il faut s'assurer au préalable de la bonne foi de tous. Le dossier suscite tant de lassitude dans plusieurs régions que nous risquerions autrement de ne jamais en sortir. Il serait donc beaucoup plus sage de reporter la question un peu plus loin. »

## **Des droits territoriaux ?**

Malgré toutes les tensions qu'engendre la politique linguis-

tique, Jim Edwards croit que la démarche canadienne est plus « humaine » que celle d'autres pays comme la Belgique ou la Suisse, où seule la langue de la majorité d'une région donnée possède, dans cette région, le statut de langue officielle.

Il admet pourtant que le débat linguistique pourrait un jour ou l'autre se cristalliser autour d'un choix entre, d'une part, l'actuel système canadien et, d'autre part, celui des droits linguistiques à définition territoriale en vigueur dans les pays bilingues ou multilingues de l'Europe.

C'est à contrecœur qu'il envisage de comparer les deux sys-

tèmes puisqu'il doute fort que le Canada se dirige vers un régime de type européen. Il soutient que la question doit être examinée par le comité mixte parlementaire, mandé pour recueillir les réactions des Canadiens aux propositions de réforme constitutionnelle que présentera le gouvernement à l'automne.

Notons que c'est auparavant un comité mixte du Parlement qui veillait à l'application de la politique canadienne des langues officielles, mais depuis la restructuration des activités des comités, cette responsabilité incombe à la Chambre des communes seule.

## **Une prédisposition pour le bilinguisme**

Au moment de prendre la direction d'un nouveau comité, Jim Edwards, un fervent adepte du bilinguisme, se fait prudent quant à l'orientation que pourrait prendre le débat sur la langue.

La formule d'amendement constitutionnel proposée par le comité Beaudoin-Edwards a désigné trois domaines où l'unanimité des gouvernements est requise avant de procéder à toute modification : la monarchie, les droits de propriété des provinces et la politique linguistique.

Élu pour la première fois aux Communes en 1984, Jim Edwards a travaillé près de trente ans à Edmonton comme radiodiffuseur et administrateur en radiodiffusion.

Comme député, il a appris le français selon la méthode qu'il appelle, non sans humour, « l'immersion de Masse » : il fut en



effet le secrétaire parlementaire de Marcel Masse, l'actuel ministre de la Défense, pendant le mandat de ce dernier comme ministre des Communications de 1985 à 1986, puis de nouveau de 1989 à 1991. « L'expérience a été des plus enrichissantes », dit-il de son rôle auprès de l'un des principaux ministres du Québec.

Jim Edwards attribue une bonne part de sa prédisposition pour l'apprentissage du français à son grand-père, venu s'installer en Alberta en 1906 pour y pratiquer le droit. Edmonton avait à l'époque une population francophone considérable, et le grand-père d'Edwards, qui parlait plusieurs langues dont le français, s'adressait en français à ses clients francophones.

### De certaines conceptions et de quelques aberrations

Lorsqu'il contemple le Canada d'aujourd'hui, Jim Edwards constate que les conceptions à l'égard de la langue varient surtout en fonction de l'âge. « Je crois que la plupart des jeunes sont assez ouverts, tandis que les plus âgés se sentent parfois menacés par la présence de l'autre langue, ou tendent à s'émouvoir de ce qui leur semble des injustices », dit-il.

Il aimerait que le nouveau comité s'emploie à « corriger certaines injustices et aberrations auxquelles a donné lieu l'application des lois linguistiques ».

« À mon avis, le principe des langues officielles est juste — et j'y adhère totalement —, mais son application peut engendrer des aberrations, comme pour toute autre loi ou règlement. J'aimerais les cerner et les éliminer dans la mesure du possible », souhaite M. Edwards, précisant qu'il ne vise par cette remarque aucun problème particulier. « Je crois simplement que les gens accepteraient mieux la politique linguistique s'ils voyaient qu'elle est appliquée de façon judicieuse. » P. C.

(Traduit de l'anglais)

## La revue de presse

# Le rapport Spicer

Tom Sloan

**T**rès attendu dans presque tout le Canada anglais, à défaut de plus d'intérêt au Québec, le rapport du Forum des citoyens sur l'avenir du pays, présidé par Keith Spicer, a été rendu public à la veille de la Fête du Canada. De prime abord, l'accueil qu'il a reçu n'a été ni unanime, ni enthousiaste. Certes, la réaction du Canada anglais a été plus favorable que celle du Québec, mais on n'a assisté à aucun débordement des passions.

### Un gaspillage éhonté...

La critique la plus sévère et la plus clairement formulée, sinon la plus acerbe, est venue de Lise Bissonnette, la rédactrice du *Devoir*, qui a consacré un long éditorial aux conclusions



du rapport. À ses yeux, celui-ci fait preuve d'une « indigence intellectuelle » flagrante et sans appel. « Parce que le Canada est hanté par la peur de l'échec, la spectaculaire faillite du Forum des citoyens commence déjà à faire l'objet d'une réhabilitation malaisée. C'est bien utile, dit-on, un instantané de la situation. Oui, mais à condition de ne pas vendre la maison pour payer une caméra de mauvaise qualité, et un photographe qui n'a rien de plus pressé que de se placer au centre du portrait. [...] Le gaspillage éhonté auquel a donné lieu cette expérience [...] lui enlève toute prétention à une autorité morale. »

Lise Bissonnette prévient les Canadiens contre les pièges de « [...] la romantique aventure de l'assemblée constituante », une avenue que le rapport refuse pourtant d'exclure. « Rien ne bloquera mieux le règlement de la crise canadienne que cette illusion à laquelle tant de Canadiens s'accrochent désormais, et qui a été véhiculé par ceux qui s'opposaient aux accords du lac Meech en cherchant un prétexte élégant pour ne pas avoir l'air trop hostile au Québec. Ils se sont réfugiés dans la critique du "processus" et du huis clos, et il leur faudra désormais vivre avec la lourdeur de la fausse participation populaire. »

Autre signe évident de l'échec du rapport, alors que « le Canada anglais se résout enfin, trente ans après la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, à ne pas trouver bizarre qu'on s'entête à parler français en Amérique du Nord [...] on voit s'effacer, sous l'accumulation des silences, la réalité de la francophonie hors Québec ».



*Le Droit* d'Ottawa a pour sa part lancé une accusation encore plus féroce au sujet de l'indifférence du Forum à l'endroit du sort des minorités francophones. « Dans le rapport du Forum des citoyens [...], l'hypocrisie du Canada anglais à l'endroit de la francophonie canadienne hors Québec touche de nouveaux sommets », d'écrire l'éditorialiste

Pierre Allard. « On ne peut accepter que les injustices commises depuis la confédération contre les communautés canadiennes-françaises et acadiennes vivant à l'extérieur du "foyer" québécois soient passées sous silence. » La seule allusion à ces minorités a été faite par les francophones eux-mêmes, fait valoir M. Allard. « Nos compatriotes anglophones trouvent cependant de mise de verser des larmes pour les autochtones. [...] Mais quand ils trouvent aussi le moyen d'écorcher la loi 178 et de se porter à la défense des Anglo-Québécois, la minorité la plus choyée au Canada, cela relève presque de l'indécence. »

Dans un autre éditorial du même quotidien, André Préfontaine reproche à Keith Spicer de s'être montré abusivement complaisant, voire inconséquent, à l'égard des



politiciens en général et du premier ministre Brian Mulroney en particulier. « Le président du Forum aurait contribué davantage à réduire les tensions qui existent au pays en tentant de placer le mépris qu'ont les Canadiens pour leurs politiciens, et leur premier ministre, dans un contexte plus juste. » Selon *Le Droit*, ceux-ci ne sont pas seuls responsables de la situation actuelle.

*Le Soleil* de Québec reprend sensiblement le même discours. À la question « Qué contient le rapport », l'éditorialiste J.-Jacques Samson répond : « [...] un





Keith Spicer

### Un bilan tout noir...

Roch Bilodeau, de *La Tribune* de Sherbrooke, est l'un des rares éditorialistes du Québec à ne pas avoir condamné d'emblée le rapport, tout en admettant que le pessimisme prévaut nettement dans ce document qu'il décrit comme : « [...] un portrait démoralisant et triste. Mais il y a encore bien pire dans ce rapport. Il y a l'absence d'espoir pour l'avenir. [...] Le Forum des citoyens ne propose

recensement de témoignages émotifs [...] et une inacceptable banalisation du "cas" du Québec. » Il a été carrément outré par la recommandation prônant un compromis selon lequel le Canada anglais accepterait la détermination du Québec à conserver sa langue et sa culture, et un assouplissement de la législation provinciale interdisant l'affichage en anglais à l'extérieur des commerces.

« Peut-on trouver un exemple plus éloquent de l'ignorance de la majorité des commissaires des attentes véritables des Québécois dans les secteurs des affaires sociales, de l'agriculture, du développement régional, de l'énergie, de l'industrie et du commerce, de la recherche et du développement des ressources naturelles ? »

J.-Jacques Samson s'est également dit agacé du « lyrisme exacerbé » du président du Forum. « Le Canada est en crise, le feu est à la maison et accouru sur les lieux, le chef des pompiers chante un hymne à la joie. Si Brian Mulroney attendait de cette commission, en novembre 1990, des pistes de solution en vue du renouvellement du fédéralisme, Keith Spicer lui a remis huit mois plus tard un coffre à outils vide. »

rien de vraiment concret pour résoudre nos problèmes; en tout cas, rien qui semble à leur hauteur pour ainsi dire. » Néanmoins, l'exercice lui a paru comporter un semblant d'intérêt, « [...] car les remèdes sont toujours plus faciles à trouver avec l'aide d'un diagnostic, c'est-à-dire d'un portrait de la situation. Il pourrait servir à des leaders politiques qui auraient une véritable vision du pays qu'il faut reconstruire; et qui imposeraient le respect de leurs idées et leur imagination. Mais où sont-ils ? »



Le *Ottawa Sun*, empruntant le même ton, à défaut d'une formulation similaire, écrit : « Les Canadiens se sont prononcés. Y a-t-il quelqu'un pour les entendre ? C'est peu probable. » S'il y avait quelqu'un à l'écoute, ce n'était certes pas la *Gazette* de Montréal. Le quotidien reconnaît que ça aurait pu être pire, mais à peine. « Comme processus de consultation publique, le Forum n'est pas sans mérite », et il a constitué une « source d'inspiration » non négligeable.

Mais les bons mots s'arrêtent là. Pour le reste, la *Gazette* s'est montrée presque aussi sévère que la presse francophone. Le résultat de « [...] ces huit mois de consultations publiques, qui ont coûté aux contribuables 23 millions de dollars, est plutôt mince ». Le document, truffé de généralités, est dans l'ensemble « superficiel ». La *Gazette* partage l'avis des autres quotidiens du Québec voulant que le Forum ait échoué à répondre aux besoins de la province.



« Concernant les questions clés de la décentralisation et de la reconnaissance du Québec en tant que société distincte, le rapport est à ce point timide et évasif que c'en est presque ridicule. » Cette faiblesse et bien d'autres font que « [...] ce rapport coûteux sera de très peu d'utilité lors du prochain débat constitutionnel. C'est dommage, mais ç'aurait pu être pire. Le fiasco aurait pu être total; il est seulement partiel. »

Si tous les éditoriaux ont déploré l'absence de propositions concrètes, on a évité d'en rejeter tout le blâme sur les membres du Forum. « Le rapport contient une abondance d'opinions variées », affirme le *Winnipeg Free Press*. « En revanche, on n'y formule aucune orientation



précise quant à la forme et au contenu d'une éventuelle réforme constitutionnelle. Il fallait s'y attendre venant d'un groupe dont le mandat, qui consistait à sonder l'opinion des Canadiens, ne prévoyait nullement donner suite aux propositions recueillies.

» Avant tout, le quotidien considère que le Forum était surtout un « spectacle ». Il revient maintenant aux leaders politiques d'assumer leurs propres responsabilités.

### Ou une entreprise valable ?

Malgré l'absence de recommandations précises, plusieurs rédacteurs en chef ont perçu la Commission Spicer et le rapport qu'elle a produit comme une expérience utile. Pour le *London Free Press*, « [...] il s'agissait d'une démarche valable qui a contribué à sensibiliser la population aux divers problèmes nationaux. On peut difficilement reprocher au Forum le fait qu'aucune solution constitutionnelle acceptable aux deux parties ne soit en vue, malgré tous ses efforts. » Le *Hamilton Spectator* avait aussi du bien à dire du rapport. « La route était semée d'embûches... mais en bout de ligne, le rapport en vaut la peine. [...] À sa manière, la Commission Spicer a aidé au rapprochement des provinces. En faisant appel aux plus nobles sentiments des Canadiens, le Forum des citoyens a offert la preuve que le dialogue, par opposition à l'intolérance, est le modèle à suivre si nous souhaitons régler nos différends. »

Le *Telegraph Journal* de Saint-Jean, s'est également montré conciliant. « Il se dégage du rapport un sentiment d'humanité, [...] un souci de l'avenir du pays et des préoccupations de ses citoyens. S'il n'est pas sans défaut, le rapport ne doit pas être écarté pour autant. La ferme conviction avec laquelle il s'en remet au dialogue et au compromis pour résoudre les problèmes constitutionnels du pays nous indique peut-être la seule voie à suivre. »

La seule manifestation de réel enthousiasme, ou ce qui s'en rapproche le plus, a été le fait du *Toronto Star*, qui décrit le rapport Spicer comme « faisant honneur au pays, rien de moins ». Les commissaires « [...] ont su dégager un ensemble de valeurs



communes à tous les Canadiens, ainsi qu'un consensus auquel tous peuvent s'identifier. Sans doute le rapport n'est-il pas parfait, mais il s'agit d'un document sérieux et solidement argumenté. [...] Malgré les foudres qu'ils se sont attirées et les querelles internes qu'ils ont dû surmonter, les commissaires méritent d'être félicités pour avoir donné à de nombreux Canadiens la possibilité de s'exprimer, tout en restant eux-mêmes fidèles à leurs convictions. »

Selon le *Ottawa Citizen*, le principal mérite du rapport Spicer est d'avoir posé le défi, aux politiciens mais également à tous les citoyens canadiens,



de remettre en question leurs propres préjugés et leurs propres théories et, partant, d'envisager la possibilité de changer d'avis. Chose difficile entre toutes. Le quotidien juge que le rapport a été rédigé « [...] avec sincérité, franchise et perspicacité. [...] Spicer a su écouter les Canadiens, à nous maintenant de l'écouter ».



Le *Calgary Herald* a examiné le rapport sous un angle particulier, présentant un risque non pas dans le document en lui-même, mais dans l'utilisation que peut en faire le gouvernement. Le quotidien avance que le rapport pourrait fort bien servir de prétexte à détourner le

grand public du débat constitutionnel, le restreignant ainsi aux seuls politiciens. « Le danger existe qu'on invoque désormais le nom de Spicer pour parer à toute contestation des délibérations constitutionnelles à venir, qu'elles relèvent de la dissimulation, de l'exclusion ou de manipulation. [...] On serait rassuré si les politiciens [...] se mon-



traient capables d'écouter et de donner suite aux propos des Canadiens. Le rapport Spicer pourrait déclencher un tel processus, mais il risque plutôt d'être utilisé pour l'enrayer. »

Le *Financial Post* croit pour sa part que le Forum a joué un rôle utile, quelle que soit l'usage qu'on en fera à l'avenir.

« En dernière analyse, la Commission aura tenu lieu de psychothérapie. Pendant quatre mois, Keith Spicer et ses commissaires ont sillonné le pays pour écouter les Canadiens. [...] Les vertus thérapeutiques de la Commission ont été indéniables. Le fait que les gens aient pu s'exprimer demeure plus important que la teneur de leur propos. [...] Maintenant qu'ils se sont vidés le cœur, les Canadiens sont peut-être mieux disposés à discuter d'un véritable changement. Les anglophones doivent comprendre le sens des menaces en



provenance du Québec, et les Québécois doivent accepter la nécessité d'ajouter de nouveaux points à l'ordre du jour constitutionnel. Si la Commission Spicer a réussi à faire progresser le débat, on peut alors parler de succès modeste. »

Pierre Gravel, de *La Presse*, trouve également que la dimension thérapeutique du Forum des citoyens est son principal atout, sinon le seul. En ce qui concerne les Québécois, écrit-il, « [...] il s'agissait, dès le départ, d'un exercice aussi vain que coûteux. [...] À vrai dire, c'est uniquement en tant que révélateur de l'humeur du Canada anglais que le rapport revêt un certain intérêt pour les Québécois. Ils y constateront, sans surprise, chez les citoyens ordinaires, une absence totale d'homogénéité d'opinions à leur endroit. » Quant au procédé thérapeutique, c'était « [...] un exercice essentiellement axé sur l'évacuation de la mauvaise humeur et le conditionnement des esprits en vue des changements qui s'imposeront ».

### Les langues officielles

Les recommandations précises de la Commission touchant la politique des langues officielles ont été bien accueillies par la



majorité des éditorialistes, qui jugent qu'un regard neuf sur certains de ses aspects pratiques ne pourrait pas nuire, à condition que ses principes fondamentaux soient maintenus. La réaction du *Edmonton Journal* est à cet égard caractéristique : « Le principe selon lequel les Canadiens doivent avoir accès aux services gouvernementaux dans la langue officielle de leur choix est entièrement fondé, mais certaines décisions découlant de la politique du bilinguisme sont fort contestables, en plus d'irriter la population. » Le quotidien affirme que le bilinguisme doit consolider l'unité et l'harmonie, plutôt que de semer la discorde comme il le fait parfois en pratique.

### Le multiculturalisme

La recommandation du Forum voulant que les programmes de multiculturalisme soient réduits pour se limiter aux services d'immigration, aux activités antiracistes et à la promotion de l'égalité n'a pas fait l'unanimité chez les journalistes.

Le *London Free Press* a formulé à ce propos une seule critique, reprochant à cette mesure d'être insuffisante. « C'est le ministère du Multiculturalisme lui-même qui devrait être aboli. »

La *Gazette de Montréal* est d'avis contraire. « Méfions-nous des voix aux accents patriotiques qui réclament un Canada homogène. [...] C'est un rêve impossible, et advenant qu'il soit réalisable, le gouvernement devrait s'y opposer. Il ne peut y avoir d'unité canadienne sans diversité. Il est déplorable que les commissaires [...] n'aient pu exprimer cette évidence avec la force requise [...]. Le bilinguisme et le multiculturalisme [...] constituent l'essence même de l'identité canadienne. »

Le mot de la fin revient au *Globe and Mail* de Toronto, qui s'est dit encouragé par la conclusion du rapport selon laquelle il existe une « [...] volonté de dialoguer, d'en venir à une entente. [...] »



Alors, l'espoir subsiste, en quelque sorte. Et le rapport comprend un excellent guide pour Joe Clark, le ministre des Affaires constitutionnelles dont la tâche est d'élaborer un programme constitutionnel qui réponde aux besoins très divers des intéressés. Mieux au fait des besoins de chacun, il lui sera plus facile de définir une position fédérale, une tâche qui restera d'une grande difficulté. ■

**Le courrier** (suite de la page 2)**L'heure est à l'égalité**

Je vous écris au sujet de l'article de Gretta Chambers, « Le Parti Égalité sur l'échiquier québécois », paru dans le numéro 35 de *Langue et Société*. En fait, la critique cinglante et parfois tendancieuse de M<sup>me</sup> Chambers à l'endroit des positions constitutionnelles et linguistiques du Parti Égalité mériterait une réplique beaucoup plus détaillée, d'autant plus que notre position (qui, selon M<sup>me</sup> Chambers, évoque « Alice au pays des merveilles ») se rapproche beaucoup plus de la vision fédéraliste traditionnelle, voire bipartite, que la sienne.

Doit-on voir un signe des temps dans le fait que des publications gouvernementales favorisent un point de vue minoritaire comme celui de M<sup>me</sup> Chambers, alors que l'opinion d'un grand nombre de Canadiens est rejetée d'emblée sous prétexte qu'elle suscite la division ? Pourtant, les Canadiens ont bel et bien affirmé à Keith Spicer qu'ils souhaitent voir les intérêts nationaux l'emporter sur les intérêts régionaux et, partant, que tous les citoyens de ce pays bénéficient de droits égaux. D'importantes publications internationales comme *The Economist* déplorent ainsi qu'il « semble peu probable que le Canada de demain se distingue par la fermeté de son engagement national [...], aucun politicien canadien ne semblant intéressé à consolider le pouvoir central. » Peut-être *Langue et Société* devrait-il mieux refléter l'opinion de Canadiens qui, tout en vivant au Québec, partagent l'avis de leurs compatriotes des autres provinces ainsi que d'observateurs étrangers quant à l'avenir du pays.

Gretta Chambers soutient qu'à son congrès d'orientation du 17 mars dernier, le Parti Égalité « s'est prononcé énergiquement pour un retour à la politique d'avant la Révolution tranquille ». Il s'agit là d'une accusation à la fois grossière et inexacte. Il serait beaucoup plus juste de dire que notre congrès a mis de l'avant la nécessité pour le Québec de revenir aux sources de la grande tradition politique canadienne, qui repose sur la nette prédominance des droits individuels sur les droits collectifs dont se réclament divers « projets de société ». Cette tradition, qui comprend également le maintien d'un pouvoir central fort, n'a pas été remise en cause par la Révolution tranquille, mais bien par les gouvernements nationalistes qui se sont succédé depuis au Québec. Que ces droits individuels comprennent les droits linguistiques,

un aspect essentiel des droits de la personne, pour paraphraser la Cour suprême, devrait réjouir M<sup>me</sup> Chambers (et les rédacteurs de *Langue et Société*) plutôt que de l'attrister.

Toutefois, en plus d'être inquiétants, les propos de M<sup>me</sup> Chambers suscitent la consternation lorsqu'elle affirme que des mesures comme l'« annulation de la clause nonobstant » et la « possibilité pour tous les Canadiens de choisir la langue d'enseignement de leurs enfants » risquent de susciter plus de controverse que, disons, le fait d'accorder au Québec la juridiction exclusive en matière de lois de la famille et de sécurité du revenu (soit dit en passant, deux mesures que le Parti Égalité n'approuve pas). En dehors des cercles étroits de l'élite politique canadienne, peut-on vraiment trouver quelqu'un qui soit en faveur de la clause nonobstant et de la constante érosion des libertés fondamentales des citoyens de ce pays ?

Certainement pas chez les Canadiens d'expression anglaise du Québec. Selon un récent sondage CROP-*La Presse* (en date du 28 avril 1991), 90 p. 100 des anglophones se disaient « en désaccord » avec « le fait que le français soit la seule langue officielle du Québec »; 89 p. 100 étaient en « désaccord » avec « le fait que le français soit la seule langue d'enseignement pour les immigrants du Québec »; et, bien sûr, 93 p. 100 désapprouvaient « la politique du gouvernement québécois concernant l'affichage commercial en français », une loi qui aurait été déclarée inconstitutionnelle n'eût été la clause nonobstant. Malgré tout, M<sup>me</sup> Chambers persiste à croire que « la raison d'être et le message du Parti Égalité [...] sont aussi éloignés du raisonnement des anglophones troublés qui cherchent à

concilier la "société distincte" dans laquelle ils vivent et le pays dont ils sont partie intégrante ».

Qui au juste s'éloigne ainsi du bon sens ? Comme aurait pu le dire Lewis Carroll : « Quel lapin étourdi a bien pu suivre M<sup>me</sup> Chambers ? »

Keith Henderson  
Président  
Comité sur la constitution canadienne  
Parti Égalité  
Montréal

**Le mur magique c'est...**

Un film d'animation sur les aventures de Julie et de Daniel, deux personnages qui ne parlent pas la même langue et qui sont perdus dans un monde fantastique. Les enfants de cinq à sept ans prendront plaisir à découvrir qu'on peut s'entendre même si on ne parle pas la même langue.



La bande vidéo VHS, accompagnée d'une affiche et d'un guide d'utilisation, est distribuée gratuitement.

Si vous souhaitez recevoir une copie du **Mur magique**, veuillez écrire à l'adresse suivante :

**Commissariat aux langues officielles  
Service de distribution  
110, rue O'Connor  
Ottawa, Canada  
K1A 0T8**

*ou envoyer votre demande  
par télécopieur au (613) 995-0729.*

# Les francophones de l'Ouest ont-ils un avenir ?

Charles F. Johnston\*

**A**près le rejet de l'Accord du lac Meech, la question de la survie des communautés francophones de l'Ouest se pose aujourd'hui avec plus d'acuité que jamais. On peut même parler d'urgence. Quelles seront les conséquences des nouvelles négociations constitutionnelles sur l'avenir des francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta, dont la langue et la culture sont déjà dans une situation des plus précaires ?

En tant qu'ex-Montréalais, j'ai vécu une vingtaine d'années dans chacune de ces deux provinces et mon appui aux francophones de l'Ouest, en lutte perpétuelle pour leur survie, n'a cessé de croître. À mon arrivée dans l'Ouest canadien, j'ai d'abord été frappé par le nombre de toponymes français qui parsèment la Prairie. Batoche, Fond-du-lac, Qu'appelle, Grande Prairie, Lac la Biche, Ile-à-la-Crosse, Trochu, La Loche, Pouce Coupé, Bienfait et plusieurs autres : ces noms, parfois prononcés à l'anglaise, évoquent tant les Métis et les premiers explorateurs que les colons débarqués plus tard de France et de Belgique.

Ils rappellent également le fait qu'en 1877, un amendement à l'article 110 de la *Loi des Territoires du Nord-Ouest* stipulait que : « Toute personne pourra faire usage soit de la langue anglaise, soit de la langue française, dans les débats de l'Assemblée législative des territoires, ainsi que dans les procédures devant les cours de justice; [...] et toutes les ordonnances rendues sous l'empire du présent acte seront imprimées dans les deux langues [...] ». On reconnaissait ainsi qu'à l'époque, la population des Territoires était en grande partie composée de francophones. En 1885, par exemple, la

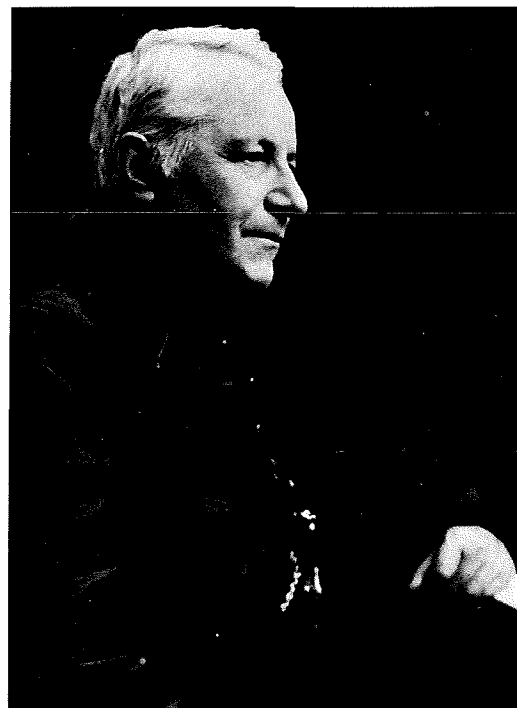
région d'Edmonton comptait 60 p. 100 de Canadiens français et de Métis d'expression française.

Ce phénomène s'explique notamment par le rôle des prêtres missionnaires qui, à partir des années 1840, se sont employés à consolider la culture française et catholique des Métis. Jusqu'à ce qu'une élite laïque prenne la relève, ce sont ainsi le clergé, de même que les ordres masculins et féminins de l'Église voués à l'enseignement et aux soins médicaux, qui firent le plus pour protéger la langue et la culture françaises contre les menaces qu'elles subissaient de toutes parts.

C'est en 1905 que sont créées l'Alberta et la Saskatchewan, découpées à même la carte des Territoires. Si on négligea pour l'occasion d'inclure expressément dans leurs Constitutions respectives l'article 110 de la *Loi des Territoires du Nord-Ouest* — à la différence du Manitoba dont la Constitution comportait un article similaire sur l'emploi des deux langues —, celui-ci fut néanmoins introduit dans le Code des lois.

Entre-temps, la colonisation de la Prairie se poursuivait à bon rythme. Parmi les divers groupes qui se rendirent dans l'Ouest pour y prendre possession de terres, des colons d'expression française vinrent gonfler les rangs des communautés de Métis francophones déjà sur place. Bon nombre de ces colons entreprirent le voyage à l'instigation de missionnaires colonisateurs comme les pères Lacombe, Vegreville, Morin, Giroux, Bonny, Falher et Gravel, et d'autres qui ont donné leur nom aux villes qu'ils fondèrent. Il est intéressant de noter que certains des pionniers, dont la majorité était originaire du Québec, provenaient du nord des États-Unis. Au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, plus de un million de Québécois s'étaient en effet

exilés vers le sud pour y chercher du travail. Les prêtres colonisateurs ont surtout réussi à convaincre de quitter les États-Unis ceux qui venaient d'y émigrer ou qui s'y trouvaient mal établis; ceux-ci les ont suivis pour peupler des lieux qui s'appelleraient un jour Vegreville, Beaumont ou Plamondon. Des 620 familles francophones qui se sont établies vers 1890 à Edmonton et dans les villages francophones voisins, la moitié venait des États-Unis et le cinquième seulement du Québec. À l'époque pourtant, le clergé québécois orientait plus



Albert Lacombe, o.m.i.

Photo : Fonds Association canadienne-française de l'Ontario, Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa.

volontiers ses ouailles vers le nord de la vallée du Saint-Laurent plutôt que vers l'Ouest. Malgré tout, d'autres Québécois emprunteront la route de l'Ouest avant la Première Guerre mondiale, puis d'autres encore, par vagues successives, jusque dans les années 70 qui virent l'arrivée de travailleurs aux sables bitumineux de Fort McMurray.

En Alberta, la colonisation francophone s'est concentrée dans la région d'Edmonton ainsi que dans le nord et le nord-est de la province, tandis qu'en Saskatchewan, les communications et l'entraide ont quelque peu souffert de la distance de 150 milles qui sépare les petites communautés du nord et du sud.

\*Charles F. Johnston est professeur émérite d'histoire religieuse au Collège St-Andrew de l'Église Unie à Saskatoon.





Peace River (Alberta)

Photo : Fonds Séraphin-Marion. Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa.

Partie prenante de l'histoire des deux provinces dès leur fondation, les minorités francophones ont vu leur population diminuer radicalement au fur et à mesure qu'augmentaient les pressions en faveur de leur assimilation.

Ainsi, en Saskatchewan, parmi les quelque 66 000 habitants d'origine francophone de la province, 30 000 peuvent toujours s'exprimer en français, mais seuls 22 000 s'affirment encore francophones. En Alberta, on comptait en 1986 62 000 francophones (soit la quatrième province en importance pour cette population, après le Québec, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick); pourtant, on estime à quelque 200 000 le nombre d'Albertains de souche francophone. Dans les deux provinces, l'assimilation a donc atteint un taux catastrophique de près de 70 p. 100.

Il s'agit néanmoins d'un peuple dont la vitalité ne s'est jamais démentie et qui a sans cesse manifesté une indéfectible volonté de survivre. L'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et l'Association canadienne-française de l'Alberta, fondées respectivement en 1912 et en 1926, visaient à l'origine à assurer l'instruction en français des enfants de francophones. Par la suite, chacun de ces organismes a inspiré et soutenu d'autres regroupements poursuivant des objectifs

bien précis en matière de culture et d'enseignement : en Saskatchewan, la Commission des écoles fransaskoises, le Conseil de la coopération (regroupement de caisses populaires), l'Association jeunesse fransaskoise, la Commission culturelle fransaskoise, la Fédération des aînés et la Fédération des femmes canadiennes-françaises; en Alberta, la Fédération des parents francophones,

---

*Un peuple  
dont la vitalité  
ne s'est jamais  
démentie.*

---

Francophonie jeunesse de l'Alberta, et d'autres encore. Les deux associations ont également apporté leur appui au journaux de la minorité : en Saskatchewan, *Le Patriote de l'Ouest* (1912), remplacé en 1972 par *L'Eau vive*; en Alberta, *La Survivance* (1928), qui s'appelle aujourd'hui *Le Franco*.

En 1948, la création d'une station de radio française à Edmonton provoque de vifs remous à l'Assemblée législative de l'Alberta. « Le français va polluer

l'air de l'Alberta ! » s'écria un membre de l'Assemblée. En Saskatchewan, des stations locales financées par des francophones voient le jour en 1952, à Saskatoon et à Gravelbourg. Les stations des deux provinces se joindront au réseau de Radio-Canada en 1972 et un réseau national de télévision de langue française sera créé par la suite, sans susciter cette fois autant d'opposition.

La Révolution tranquille au Québec et les travaux de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme contribueront à assouplir la position des provinces de l'Ouest à l'égard de l'éducation en français. En 1964, la loi scolaire de l'Alberta est ainsi modifiée pour permettre l'utilisation du français, de même que l'anglais, dans l'enseignement jusqu'en neuvième année, période qui fut prolongée jusqu'en douzième année en 1968. Dans les écoles désignées bilingues, le français pouvait désormais occuper jusqu'à 50 p. 100 des heures de cours. En Saskatchewan, les écoles désignées bilingues sont apparues en 1967 à la suite d'amendements apportés à la loi; à partir de 1978, c'est jusqu'à 80 p. 100 de l'enseignement qui peut se dérouler en français dans les écoles offrant des programmes d'immersion (type A). En Alberta, des dispositions semblables entrent en vigueur en 1976.

Toutefois les écoles d'immersion, certes attrayantes pour ceux qui apprennent le français langue seconde, se sont révélées être pour les élèves francophones un obstacle à l'apprentissage et une source de frustration, sinon un facteur d'assimilation. Comme solution de rechange, on a créé en Saskatchewan une douzaine d'écoles françaises qui, hélas, sont éparpillées dans différents districts scolaires et administrées par la majorité anglophone. L'Alberta compte pour sa part trois écoles françaises dont une seulement est régie par un conseil scolaire à majorité francophone.

Les deux associations provinciales ont fait appel aux tribunaux en vue de faire reconnaître le droit des enfants de parents francophones à l'enseignement en français et celui des francophones d'administrer leurs écoles. En 1988, la Cour du banc de la Reine de la Saskatchewan statuait que le droit des francophones de gérer leurs écoles était implicitement contenu dans l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

En août 1989, le gouvernement de la Saskatchewan a accepté de mettre en œuvre cette décision, mais il a depuis différé l'adoption des lois nécessaires à son application.

En Alberta, une cause semblable a fait l'objet d'un appel à la Cour suprême du Canada. En 1990, le tribunal s'est prononcé en faveur de la participation des francophones, en fonction de leur nombre, à l'administration des écoles fréquentées par leurs enfants.

Les répercussions de l'affaire Mercure, en Saskatchewan, pourraient être encore plus importantes. En 1980, le père André Mercure, de Battleford, refusa de payer une contravention rédigée uniquement en anglais, invoquant que la *Loi des Territoires du Nord-Ouest* exigeait la publication des lois en français ainsi que la possibilité de recourir à cette langue devant les tribunaux et de disposer d'une documentation en français. La cause fut entendue par la Cour d'appel de la Saskatchewan, puis par la Cour suprême du Canada. Le père Mercure est décédé en 1986 sans avoir obtenu justice, mais l'Association culturelle a repris le flambeau.

Enfin, en 1988, la Cour suprême a déclaré que « l'article 110 continue d'être en vigueur à cette fin et que les lois de la Saskatchewan doivent être

adoptées, imprimées et publiées en français et en anglais et que ces deux langues peuvent être utilisées devant les tribunaux de la Saskatchewan ». Cependant, la Cour décréta également que l'article 110 n'ayant pas été explicitement inclus dans la Constitution de la Saskatchewan, le gouvernement demeurerait libre de traduire en français

---

*Le tribunal se prononce  
en faveur de la participation  
des francophones à  
l'administration des écoles  
fréquentées par leurs enfants.*

---

ses lois passées et futures ou de promulguer une loi bilingue proclamant la validité des lois adoptées en anglais seulement. À la grande déception des francophones de la Saskatchewan, de leurs amis et de leurs partisans, le gouvernement, qui venait pourtant d'approuver l'Accord du lac Meech dans lequel sont reconnus les droits des minorités, a choisi la seconde solution en adoptant la loi 2.

La décision de la Cour suprême dans l'affaire Mercure ayant les mêmes conséquences pour l'Alberta, le gouvernement de cette province, également

signataire de l'Accord, adopta la loi 60 dont l'objectif est le même que la loi 2 de la Saskatchewan.

Toutefois, la démarche des deux provinces s'est révélée sensiblement différente. Alors que l'Alberta n'a manifesté aucune volonté d'en arriver à un compromis dans le dossier linguistique, en Saskatchewan, le premier ministre Grant Devine s'est fait rassurant pour les francophones de l'intérieur et de l'extérieur de la province, déclarant que celle-ci évoluerait aussi rapidement que possible vers le bilinguisme et promettant que son gouvernement traduirait en temps et lieu les lois jugées particulièrement importantes pour les francophones.

Cette attitude relativement plus ouverte de la Saskatchewan s'est à nouveau manifestée en 1989 lorsqu'elle s'est dit prête à conclure un accord avec le gouvernement fédéral. En vertu de cette entente, la Saskatchewan recevrait de considérables subventions fédérales en vue de traduire ses lois et de créer un Institut des langues à l'Université de Regina. D'autres fonds seraient également alloués à la reconstruction de la seule école secondaire française de la Saskatchewan, le collège Mathieu de Gravelbourg, et au développement communautaire de la minorité francophone. ■

*(Traduit de l'anglais)*



*Première chapelle bâtie par le Père Lacombe (1861), Saint-Albert (Alberta)*

Photo : Fonds Association canadienne-française de l'Ontario. Centre de recherche en civilisation canadienne-française, Université d'Ottawa.

# WINNIPEG

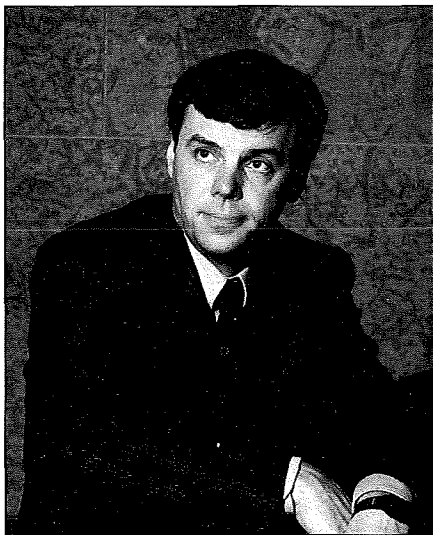
## Des lendemains qui déchantent ?

Tom Sloan

*L'un des principaux défis que doit relever Winnipeg est le développement de relations plus harmonieuses et plus équitables entre ses deux communautés de langue officielle.*

A utrefois reconnue comme l'œil de boeuf du Dominion en raison de sa situation géographique au cœur de l'ancien Dominion du Canada, Winnipeg fut par la suite surnommée la Porte de l'Ouest. Aujourd'hui, ce surnom lui convient encore, bien que la ville soit depuis quelques années le siège d'une équipe de la conférence de l'Est de la Ligue canadienne de football, situation que ses habitants souhaitent temporaire.

Quel que soit le surnom dont on la gratifie, Winnipeg a toujours joué un rôle considérable aussi bien dans l'histoire que dans la vie économique et politique du Canada. En outre, elle a constitué, et constitue toujours, un important carrefour pour les Canadiens d'origines et de cultures diverses. Les premiers Européens à visiter la région, des explorateurs français, y furent bientôt suivis par des coureurs des bois et des marchands de fourrures. Puis s'y succédèrent les colonisateurs français, britanniques, ukrainiens, allemands et islandais, ainsi que d'autres représentants de contrées tout aussi lointaines. Ensemble, ils ont bâti cette ville cosmopolite de quelque 600 000 Canadiens, qui s'y considèrent tous chez eux. À l'instar de plusieurs autres régions du pays, le développement de relations aussi équitables et harmonieuses que possible entre les deux communautés de langue



Greg Selinger

officielle — francophone et anglophone — représente pour les habitants de Winnipeg un important défi à relever.

D'abord, on n'imaginerait pas qu'un homme du nom de Greg Selinger puisse être le porte-parole de la communauté française de Winnipeg. Il est pourtant le représentant incontesté au conseil municipal d'une population de plus de 30 000 francophones, soit à peine plus de 5 p. 100 des habitants de la ville, mais proportionnellement deux fois plus que la population francophone d'Edmonton. Anglophone, Greg Selinger est un professeur en développement communautaire qui s'exprime dans un français plus qu'adéquat. Il a remporté la victoire sur un francophone qui avait longtemps représenté le district électoral de Taché, une circonscription qui comprend l'ancienne ville de Saint-Boniface. Aujourd'hui intégrée à Winnipeg, celle-ci s'enorgueillit toujours d'avoir été pendant plus de deux siècles le centre de la langue et de la culture françaises de l'Ouest canadien.

Monsieur Selinger, qui s'est joint aux 39 conseillers municipaux de Winnipeg en 1989 seulement, prend très au sérieux son rôle de représentant de la communauté francophone, tant celle de son district que de toute la ville. Compte tenu des particularités de Winnipeg, cela représente un défi de taille.

En effet, Winnipeg se distingue de trois façons.

Elle est la seule des grandes agglomérations urbaines du pays à former une ville intégrée, plutôt qu'une région métropolitaine constituée de plusieurs villes distinctes.

Elle est également la seule des villes de l'Ouest à compter une population francophone dont l'enracinement historique est aussi profond.

Elle est enfin la seule ville canadienne dont la Charte, édictée en vertu d'une loi provinciale, l'enjoint, quoique dans certaines limites, de fournir des services dans les deux langues officielles du Canada.

Cette obligation date de 1971, année où une douzaine de municipalités se regroupèrent en une seule ville. Parmi celles-ci se trouvait Saint-Boniface, une enclave majoritairement francophone dont le moins qu'on puisse dire

est qu'elle était peu disposée à perdre son identité au sein d'un ensemble très majoritairement anglophone.

### Des services bilingues

Afin de surmonter ce manque d'enthousiasme, la province consentit deux concessions qui furent inscrites dans la *Loi de la ville de Winnipeg*. La première voulait que tous les services essentiels soient fournis en français et en anglais dans ce qu'on désigna comme « le Saint-Boniface historique », auquel on accola l'agglomération voisine de Saint-Vital. La seconde concession stipulait la prestation de services bilingues à l'Hôtel de Ville et dans les principaux bureaux de tous les services municipaux.

Telle était, et telle est encore aujourd'hui, la Loi. Deux décennies plus tard, qu'en est-il de son application ?

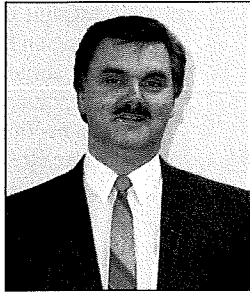
Selon certains observateurs, dont la plupart sont issus de la communauté francophone, le dossier n'est pas complètement sombre, mais il reste d'importantes lacunes à combler.

Selon la principale association francophone, la Société franco-manitobaine, la Loi en elle-même a certes représenté un progrès considérable, mais elle est demeurée à toutes fins utiles lettre morte dans de trop nombreux cas.

Dans un mémoire de 45 pages présenté en 1990 au comité mixte provincial-municipal chargé d'examiner les aspects linguistiques de la Loi, la Société franco-manitobaine a soutenu que même à Saint-Boniface, le bilinguisme s'est à ce point dilué qu'il menace de disparaître. La Société mettait en cause l'absence d'une réelle volonté d'action de la part des administrations municipales successives. « Les citoyens francophones ont fait

l'objet de plusieurs manifestations de bonne volonté, et de nombreux projets de réforme ont été envisagés. Mais aucune mesure concrète n'a été prise pour changer la situation. »

Le mémoire réclamait une série de réformes, aussi bien à la Loi qu'à son application, notamment l'élargissement du territoire où l'usage du français est censé être assuré. Selon la Société, le principal problème du chapitre de la Loi consacré à la langue « réside dans le fait qu'il n'est assorti d'aucune mesure coercitive ». Le mémoire recommandait enfin de nommer un ombudsman mandaté pour assurer l'application de l'ensemble des dispositions de la Loi touchant la langue.



Edmond LaBossière

plus névralgiques. Le poste de police local s'efforce pour sa part de rétablir le bilinguisme dans ses activités : « Nous en avions perdu l'usage car personne n'en pronait plus la nécessité », souligne un témoin. Mais les choses ont changé depuis, en même temps que disparaissait l'indifférence.

Terry Moore, éditorialiste du *Winnipeg Free Press* spécialisé en politique municipale, recon-

naît que les dispositions de la Loi touchant la langue n'ont pas été bien appliquées. Mais tout comme M. Selinger, il fait en partie porter la responsabilité de cette situation sur ceux qui l'ont rédigée. « À bien des égards, la Loi est simplement trop vague. » Le journal a quant à lui clairement pris position : « Nous avons déjà affirmé qu'il fallait avant tout satisfaire les besoins réels des gens, et non s'en tenir strictement aux dispositions légales. » Ainsi, on trouve dans le réseau de transport en commun un bon exemple de réponse concrète aux besoins de la population. Terry Moore rappelle qu'il y a dix ans, les consignes de sécurité dans les autobus étaient rédigées dans un français incompréhensible. Aujourd'hui, la langue en est claire et limpide. Il s'agit bien sûr d'une petite amélioration, mais combien utile dans la vie de tous les jours.

D'autres progrès ont bien sûr été accomplis, mais en contemplant la situation d'ensemble, Terry Moore tire de l'histoire des vingt dernières années une conclusion plutôt sombre. « Implicitement, la ville a transmis

un message selon lequel les droits linguistiques ne méritent pas toute l'attention qu'on leur accorde. »

Le premier fonctionnaire de la Ville de Winnipeg, le commissaire en chef Richard Frost, reconnaît que la Loi n'a pas triomphé de tous les problèmes. L'une des principales difficultés résiderait dans l'attitude des citoyens : « L'histoire de Winnipeg n'est pas dépourvue d'une certaine rancœur », rappelle M. Frost. Sans doute fait-il référence, entre autres, à l'arrêté municipal de 1984 stipulant la tenue d'un référendum sur l'ensemble de la question des droits linguistiques des minorités. Cette décision venait en réaction aux tentatives du gouvernement provincial de l'époque d'étendre ces droits à la population francophone, par suite d'un jugement de la Cour suprême du Canada voulant que la province les avait traités plutôt rudement pour la plus grande partie du dernier siècle.

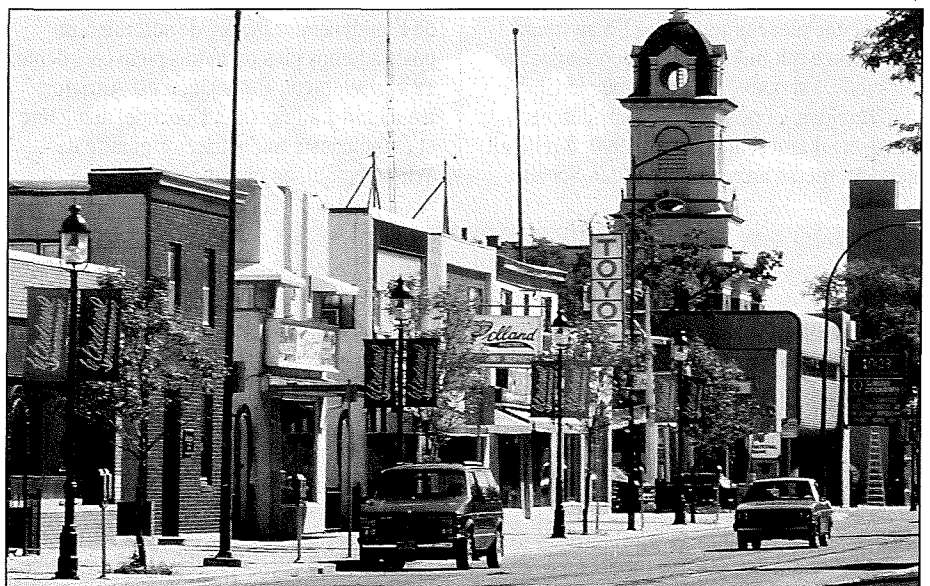
Invoquant par ailleurs diverses compressions budgétaires qui commanderaient « une approche équilibrée qui tienne compte des coûts », le commissaire Frost n'en est pas moins convaincu que les choses ont progressé, et qu'elles continuent de se faire. « Notre stratégie en est une de discrétion. Nous visons à agir progressivement dans les domaines où les services en bénéficieront le plus. » Ainsi tous les services municipaux ont été invités à présenter leurs propres plans d'action. « Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre un plan d'ensemble et nous en sommes à déterminer dans quel ordre l'appliquer. » Un comité mixte a été formé, et M. Frost exprime le double espoir que la



Richard Frost

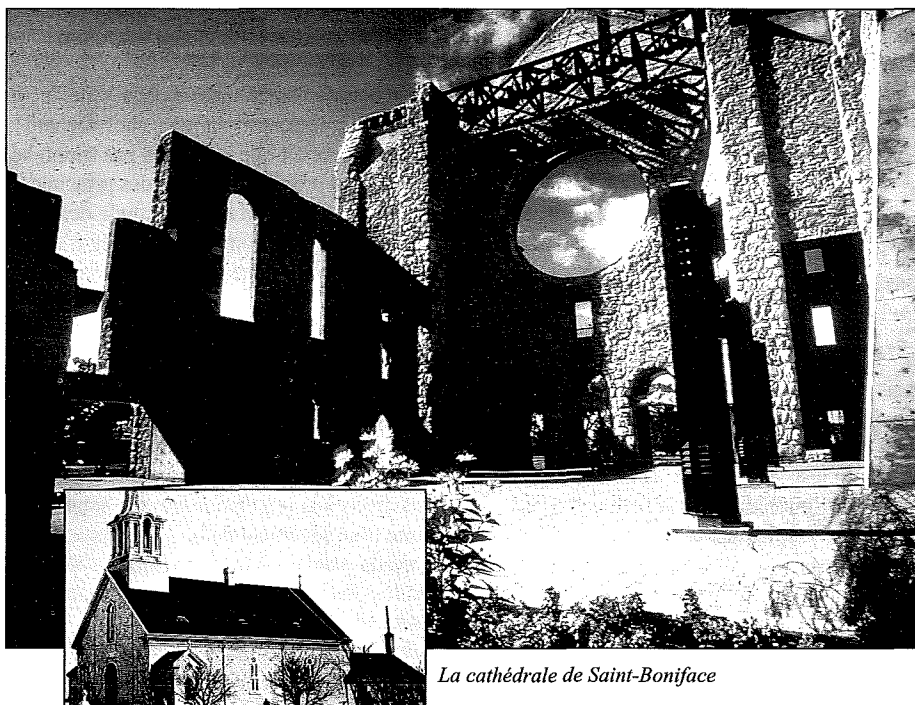
Monsieur Edmond LaBossière, de la Société franco-manitobaine, insiste sur la nécessité d'un tel changement : « Tant la Loi elle-même que les services doivent être améliorés. » Photographies à l'appui, il déplore que même à Saint-Boniface, les panneaux routiers sont ou unilingues anglais, ou rédigés dans un français lamentable. De même, beaucoup de documents municipaux ne sont disponibles qu'en anglais, alors que la Loi exige qu'ils soient bilingues. Monsieur LaBossière le souligne avec force : « Il nous faut un plan d'ensemble. »

Greg Selinger admet que la situation laisse à désirer : « Il y a beaucoup d'ambiguïtés dans la Loi de 1971 », tout comme dans sa mise en œuvre. Il fait aussi remarquer que Saint-Boniface a dû livrer d'importantes batailles pour obtenir des services bilingues dans la majorité des secteurs, y compris les



Le boulevard Provencher

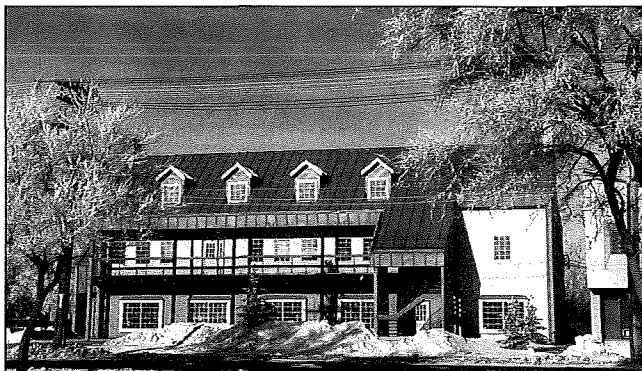




La cathédrale de Saint-Boniface

province n'ait pas à s'en mêler outre mesure et que la question reste en dehors du domaine politique.

On peut supposer que le premier ministre de la province, Gary Filmon, partage de tout cœur ce vœu. En revanche, on peut le créditer d'avoir accordé un appui ferme à l'essentiel des revendications de la communauté francophone. S'adressant au congrès annuel de la Société franco-manitobaine à la fin de 1989, il soulignait que les Franco-Manitobains, bien qu'ils soient partie prenante de la vie manitobaine, ont des besoins propres et une place unique dans l'histoire de la province qui méritent une reconnaissance officielle. En outre, il a admis que la Charte de Winnipeg « comporte certains défauts » auxquels il faut remédier. En 1990, il réitérait cette promesse aux membres de la Société.



La Maison franco-manitobaine

Entre-temps, Winnipeg a posé au moins quelques gestes qui témoignent d'une bonne volonté accrue. Depuis l'an dernier, des visites guidées de l'Hôtel de Ville se déroulent ainsi en français, tandis qu'un nombre croissant de documents officiels sont désormais disponibles dans les deux langues. Mais le geste dont la portée symbolique est la plus forte, et qui a constitué une première en 1989, est la publication dans les deux langues officielles du Rapport d'activités de la ville.

Au centre de toute cette activité linguistique, on ne trouve pourtant qu'un seul traducteur de l'anglais au français, de surcroît à un poste à temps plus ou moins plein créé depuis 1981 seulement. Ce poste, c'est Adrienne Bouchard-Langlois qui l'occupe, une jeune et enthousiaste traductrice originaire de Winnipeg qui, en plus d'assumer cette

importante fonction depuis 1984, est agent d'information au bureau du Greffier de la ville. En six ans de réalisations, elle a notamment rédigé un imposant lexique bilingue de 120 pages, le *City of Winnipeg Terminology/Terminologie de la ville de Winnipeg*, réédité l'an dernier. Avec beaucoup d'à-propos, le bureau de M<sup>me</sup> Bouchard-Langlois

est situé dans l'édifice très ornémenté de l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Boniface, qui abrite maintenant les bureaux du comité communautaire du quartier Saint-Boniface/Saint-Vital. L'immeuble pourrait en quelque sorte être qualifié de quartier général officieux des francophones de toute la ville. Mais en réalité, il abrite aussi les bureaux du Service des loisirs de la ville, où selon Greg Selinger et plusieurs autres, le niveau de bilinguisme est loin d'être satisfaisant.

### Saint-Boniface

Bien qu'environ seulement le tiers des 35 000 habitants du secteur soient francophones, la vie française de la ville, et dans une large mesure celle de toute la province, gravite autour de l'ancien Hôtel de Ville de Saint-Boniface. C'est ici que la concentration de francophones est la plus forte et que leur présence est la plus tangible. Saint-Boniface est non seulement le foyer de vestiges historiques comme la tombe du chef métis Louis Riel, mais elle accueille aussi diverses institutions vitales de la communauté, notamment les sièges sociaux d'une douzaine d'associations francophones.



Le Festival du Voyageur

Fondé en 1871 par les Sœurs grises, l'hôpital général de Saint-Boniface, longtemps une institution essentiellement francophone, est menacé d'être relégué au rang de vestige du passé français. Depuis quelque temps, en effet, la proportion francophone de la population a progressivement diminué, modifiant d'autant le statut de l'établissement. L'intégration de l'hôpital au régime d'internat de la faculté de médecine de l'Université du Manitoba a en outre précipité les choses. Demeurée officiellement bilingue, l'institution a néanmoins connu une anglicisation rapide de son corps médical, aujourd'hui très largement anglophone, tout comme, dans une moindre mesure, sa clientèle.

Ces dernières années toutefois, parallèlement au réveil de la conscience francophone,



d'importants efforts ont été consentis à renforcer le caractère bilingue de l'institution, qui s'était considérablement érodé avec le temps. On étudie présentement la possibilité de former en français le personnel médical, en particulier le personnel infirmier. De plus, on envisage d'offrir bientôt aux patients francophones un plus grand nombre de services dans leur langue. Pour donner une nouvelle impulsion au processus, on a mis sur pied un bureau des langues officielles.

Situé à quelques minutes de marche de l'hôpital, le Collège universitaire de Saint-Boniface offre, de concert avec l'Université du Manitoba, des cours post-secondaires aux niveaux collégial et universitaire. Seule institution francophone à décerner des diplômes universitaires dans tout l'Ouest canadien, le collège pourrait dans un proche avenir entreprendre de former une nouvelle génération de personnel infirmier francophone pour l'établissement voisin.

De l'autre côté de la rue, la cathédrale de Saint-Boniface, siège de l'archevêché, est l'un des principaux centres religieux de la population francophone. Dans les parages, on trouve aussi le Musée de Saint-Boniface et la bibliothèque communautaire, entièrement bilingue.



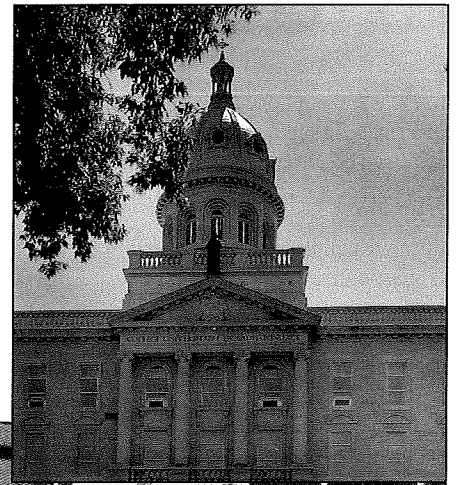
L'hôpital général de Saint-Boniface

À quelques rues plus au nord, la Maison franco-manitobaine, construite dans le style rural québécois du XIX<sup>e</sup> siècle, abrite les sièges sociaux de plusieurs associations francophones, dont la Société franco-manitobaine, le journal hebdomadaire *La Liberté* et le Conseil Jeunesse provincial, association provinciale de la jeunesse comme son nom l'indique. Une agence de crédit jouxte la Maison franco-manitobaine, qui fait presque directement face au Centre culturel franco-manitobain, un immeuble impressionnant tant par son architecture que par la diversité des activités qui s'y déroulent. C'est en effet dans ses murs qu'évolue le Cercle Molière, qui réclame le titre de plus ancienne troupe de théâtre francophone au Canada, ainsi que la compagnie de danse de réputation internationale, les Danseurs de la Rivière Rouge.

Outre un théâtre, l'édifice abrite enfin une grande salle destinée aux cérémonies publiques et un restaurant très fréquenté.

Créé en 1972 avec l'appui des gouvernements fédéral et provincial, le Centre est maintenant une société d'État provinciale dont la plus grande partie des fonds provient de la province, ce qui témoigne de la collaboration qui préside de plus en plus aux relations entre la communauté et le gouvernement provincial.

Bref, Saint-Boniface est tout à la fois partie prenante de Winnipeg et l'un de ses éléments les plus distincts, bastion francophone et



Le Collège universitaire de Saint-Boniface



L'Hôtel de Ville de Winnipeg

havre de paix linguistique. On ne s'étonnera donc pas que ses restaurants, d'esprit bien français, comptent parmi les meilleurs de la ville.

Carrefour d'un ensemble de manifestations culturelles francophones dont le Festival annuel du Voyageur, l'un des festivals d'hiver les plus importants au Canada, Saint-Boniface n'est sans doute plus une ville autonome, mais elle n'en possède pas moins une forte identité qui repose sur un sentiment d'appartenance solidement enraciné. Sans aucune hostilité à l'endroit du grand ensemble qui l'entoure, elle a su préserver sa singularité.

Entre-temps, Winnipeg, comme grand ensemble,

poursuit ses efforts en vue de parvenir à une entente juste et raisonnable avec sa minorité francophone, aussi bien à l'échelle de Saint-Boniface que de toute la ville. On dispose d'au moins quelques indices qui permettent d'espérer que ces efforts porteront fruit. ■

(Traduit de l'anglais)



Le marché de la Fourche

## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Tous les francophones de l'Île-du-Prince-Édouard ont pu participer au recensement de cette année grâce à un projet spécial de Statistique Canada visant à aider les analphabètes à remplir le questionnaire. Les Acadiens de la province sont bien conscients de l'importance du recensement et de son incidence sur la prestation de services fédéraux en français, c'est pourquoi tous tenaient à « être du nombre ».

Quant aux fonctionnaires provinciaux occupant des postes bilingues, ils bénéficient maintenant d'un guide de rédaction lancé au cours d'une journée de formation. Conférencier d'honneur à cette journée, le premier ministre Ghiz a prononcé un discours tout en français. On espère que cette rencontre de formation se répétera une fois l'an.

## NOUVEAU-BRUNSWICK

Cette année encore, la Semaine provinciale du français a été un grand succès. Toutes les écoles de tous les niveaux y ont participé. De plus, le secteur privé et Radio-Canada ont été très présents au cours de cette semaine dont le but est de promouvoir des activités favorisant l'utilisation et l'amélioration du français dans le milieu de l'éducation.

Pour sa part, Radio-Canada a donné suite au lobbying de la Société des Jeux de l'Acadie et s'est engagée à produire trois heures d'émissions sur les Jeux de l'Acadie. De plus, le Centre du tourisme acadien vient d'être fondé et un nouvel hebdo, *L'Action régionale*, a fait son apparition dans la région de Grand-Sault.

La Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) a tenu son assemblée générale annuelle à Memramcook. Au cours des 18<sup>e</sup> assises de la SAANB, les intervenants ont abordé la

## ÉCHOS DES RÉGIONS

## CHRONIQUE DES BUREAUX RÉGIONAUX

question de l'avenir constitutionnel des Acadiens. À ce titre, un groupe d'étude présidé par Michel Doucet a proposé de mettre en place un palier inférieur à l'assemblée législative qui pourrait gérer l'ensemble des affaires acadiennes. Une question demeure toutefois sans réponse : d'où viendrait le financement de cette option ?

## QUÉBEC

La publication d'une étude sur l'utilisation du français comme langue de travail à Montréal menée par le Conseil de la langue française donne lieu à une controverse quant à l'appui que le gouvernement accorde à la francisation. Il ressort de cette étude que l'utilisation du français au travail n'augmente que très faiblement.

Pour ce qui est de la sous-participation anglophone au sein de la fonction publique provinciale, le président du Conseil du Trésor, M. Daniel Johnson, a annoncé des mesures concrètes en vue de corriger cette situation. On a en outre nommé des coordonnateurs à l'emploi anglophones au Conseil du Trésor et à l'Office des ressources humaines.

Notons également que le même déséquilibre existe au sein des institutions fédérales de la région de l'Estrie. Concertation, un groupe composé de représentants du gouvernement fédéral, du Commissariat aux langues officielles, des établissements scolaires de langue minoritaire et de l'association minoritaire de langue officielle, propose des solutions innovatrices dont un programme de stages favorisant la participation anglophone.

Le gouvernement du Québec dit reconnaître l'importance de la communauté anglophone de la province. Ainsi, en plus de vouloir aborder la question de la sous-représentation anglophone dans la fonction publique, le gouvernement s'engage à améliorer les services offerts à l'ensemble de la communauté anglophone. À ce titre, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, a fait valoir au cours d'un congrès d'Alliance-Québec que les Anglo-Québécois constituent une partie essentielle de la société québécoise.

Le ministre de l'Éducation, M. Michel Pagé, a annoncé la création d'un groupe de travail qui se penchera notamment sur

les problèmes particuliers aux écoles anglophones. En effet, depuis 1976, les inscriptions aux écoles anglophones ont baissé de plus de 57 p. 100. Ce groupe de travail tentera de trouver une solution à la baisse d'inscriptions et à l'exode des diplômés anglophones vers les autres provinces.

Le juge Benjamin Greenberg a permis au substitut du procureur de la couronne de plaider en français dans le procès des trois Warriors mohawk. Rappelons que ce procès se tient en anglais. Les avocats de la défense font opposition à ce jugement et ont demandé le droit d'interjeter appel. Au Manitoba, la décision du juge Greenberg a été dénoncée par la Société franco-manitobaine, les politiciens et le *Winnipeg Free Press*.

## ONTARIO

Le Conseil scolaire d'Étobicoke se proposait d'annuler les classes d'immersion longue cette année. Plusieurs parents, représentant environ 1 200 élèves, se sont opposés à cette décision et ont réussi à mobiliser l'opinion publique pendant quelques semaines. Le Conseil a donc décidé de mettre ce projet en veilleuse. L'appui au bilinguisme remporte encore une victoire...

Notre dualité linguistique n'est pas une blague et mérite qu'on lui accorde toute notre attention. C'est du moins ce qu'a tenté de faire comprendre le juge Hector Soublière lorsqu'il a acquitté un individu à Ottawa en raison de plusieurs accrocés reliés aux droits linguistiques. Le juge soutient que même si les accusés ont l'occasion d'indiquer leur préférence quant à la langue à utiliser lors de leur procès, les notes, les chefs d'accusation et même les actes d'accusation sont trop souvent rédigés en anglais seulement. Il se pourrait que d'autres juges emboîtent le pas, ce qui

# LES PETITES OREILLES

*voient grand!*

incitera sans doute le Procureur général de l'Ontario à prendre les mesures qui s'imposent.

Le Sommet de la francophonie ontarienne a eu lieu en juin à Toronto. Environ 350 personnes représentant 70 organismes ont pris part à ce sommet. La communauté francophone y a présenté un plan quinquennal de développement, proposant entre autres que le gouvernement applique la *Loi sur les services en français* aux municipalités, aux municipalités régionales de comté et aux organismes quasi-judiciaires. Ce plan recommande également la création de collèges de langue française dans le nord et dans le centre-sud-ouest de la province et demande que soit fondée une université de langue française. Dans sa perspective de développement global, la communauté a également demandé que le gouvernement reconnaisse les deux langues officielles.

## MANITOBA

Le dynamisme franco-manitobain se fait entendre de plus en plus comme le démontre le succès que remporte « Les petites oreilles ». Cette émission pour enfants est un produit entièrement franco-manitobain mais possède déjà un caractère pan-canadien. Diffusée au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et en Colombie-britannique, cette émission est rapidement devenue très populaire. On la diffusera en Alberta à compter de septembre. Monsieur René Fontaine a reçu le prix du

Président de Radio-Canada au nom de toute l'équipe de production. Chapeau à toute l'équipe!

La démarche communautaire se poursuit en vue de l'entente Canada-Communauté. Lors de la deuxième

rencontre publique,

le Conseil provincial de concertation et de priorisation a soumis cinq priorités pour la première année de l'entente, laquelle n'est toujours pas signée. La communauté franco-manitobaine a interrogé plus de 500 leaders et organisé 45 rencontres dans tous les coins de la province en plus de tenir des réunions de concertation avec les organismes provinciaux afin de s'assurer de porter son message au gouvernement. Voici les cinq priorités qui ont été déterminées :

- la mise en place d'un réseau d'agents de développement communautaire;
- la mise en œuvre d'un plan de formation à l'intérieur de chaque domaine d'action prioritaire;
- le regroupement en des lieux physiques;
- la création d'un réseau reliant toutes les communautés et les organismes provinciaux; ainsi que
- la mise sur pied d'un bureau provincial de développement économique.

## SASKATCHEWAN

Le dialogue entre les deux communautés de langue officielle peut quelquefois revêtir plusieurs facettes. Parmi celles-ci, le colloque sur les mariages mixtes tenu en Saskatchewan mérite d'être souligné. Ce colloque, une idée originale du Service fransaskois d'éducation des adultes, a permis à quelque 40 personnes pendant un week-end d'analyser les composantes

de la vie dans un couple exogame. Cette démarche personnelle pourrait bien avoir un suivi lorsque les actes du colloque seront publiés et diffusés dans les communautés. Un tel dialogue pourrait prendre de l'ampleur et alimenter une réflexion à un niveau national? C'est une histoire à suivre...

## ALBERTA

Le Comité spécial sur la réforme constitutionnelle du gouvernement de l'Alberta a tenu ses audiences publiques. Plus de la moitié des intervenants en ont profité pour réitérer leur appui au bilinguisme officiel. Ces audiences ont également permis de constater que l'opposition au bilinguisme tient plutôt à une mauvaise compréhension de l'application de la *Loi sur les langues officielles* au pays. Quant à l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), elle y a présenté un mémoire dans lequel on recommande entre autres que soient reconnus certains droits pour les autochtones en plus de souligner l'importance d'en arriver à des garanties constitutionnelles, au Québec comme partout ailleurs au pays, en matière de droits minoritaires linguistiques.

Au chapitre de l'éducation, le gouvernement albertain a bien fait comprendre dans son discours du Trône qu'il ne déposera pas de loi permettant la gestion scolaire par les Franco-Albertains dans un avenir prévisible. Cette décision n'est pas sans inquiéter les parents de la base militaire de Cold Lake à qui on a refusé la création d'une école homogène française à Medley. Les élèves francophones fréquenteront une école à trois volets.

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

Revenu Canada vient de publier un document intitulé *Programme de formation*

*linguistique et de suivi à la formation linguistique* à l'intention des employés occupant des postes bilingues. Ce programme favorise l'utilisation du français en milieu de travail. On diffusera ce guide au sein de quelques autres ministères afin qu'il puisse servir de modèle.

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Francophones et autochtones uniront-ils leurs efforts dans leurs dossiers conjoints? Il semblerait que ce soit possible, du moins c'est ce qui ressort d'une rencontre entre Bill Erasmus, chef de la nation des Dénés, Marlene Steppan, présidente de la Fédération des francophones des Territoires et le directeur de la Fédération des francophones hors Québec (maintenant la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada). Une collaboration pourrait bien faire avancer certains dossiers dont celui des ententes fédérales territoriales sur les langues. Les participants à cette rencontre se sont déclarés très satisfaits de ce rapprochement.

Après onze ans de lutte, les services de radio et de télévision de Radio-Canada seront disponibles à Yellowknife. À compter de septembre 1991, Radio-Canada diffusera ses émissions en provenance de Montréal.

## YUKON

Le réseau français de Radio-Canada sera également présent au Yukon dès janvier 1992. L'Association franco-yukonnaise souhaitait obtenir le signal de la radio française de Vancouver, mais ce n'était pas possible. Par conséquent, les émissions seront transmises par satellite en provenance de Montréal avec trois heures de décalage. ■

# Qui connaît le *Quebec Chronicle Telegraph* ?

Dorothy Guinan\*

**N**ombre de gens ignorent l'existence d'un journal de langue anglaise à Québec.

Le *Quebec Chronicle*

*Telegraph*, qui a 227 ans, se targue même d'être le plus vieux journal d'Amérique du Nord. Certains lui contestent ce titre de gloire, prétextant qu'il n'est que le résultat de nombreux fusionnements.

Propriété de David Cannon, avocat à Québec, l'hebdomadaire est réalisé par des bénévoles et un seul employé à temps plein. « Lorsque j'ai investi dans le journal il y a dix ans, c'était pour en assurer la survie... Je continue à le financer, mais ce sont des collaborateurs dévoués qui font vivre le *Quebec Chronicle Telegraph* », affirme M. Cannon.

Déficitaire pendant des années, le journal est devenu rentable en 1989. Il tire maintenant à 3 000 exemplaires. Par le passé, son tirage pouvait aussi bien monter à 11 000 exemplaires que descendre à 300.

Assurer la survie de l'unique journal de langue anglaise de la ville de Québec n'est pas difficile. Il suffit de travailler dur et de passer quotidiennement en revue les journaux locaux pour trouver qui enfreint la *Loi sur les langues officielles*.

En vertu de la législation fédérale, les appels d'offres, les avis d'expropriation foncière et d'audiences publiques du CRTC, ainsi que les services offerts par les ministères et organismes fédéraux doivent être annoncés dans les deux langues officielles dans la presse locale. La législation s'applique aux services fédéraux offerts dans les régions « là où la demande le justifie ». La ville de Québec fait partie de cette catégorie.

Les annonces des ministères fédéraux et des sociétés d'État représentent

\*Dorothy Guinan est rédactrice indépendante et recherchiste politique pour le quotidien montréalais la *Gazette*. Elle travaille à la tribune de presse de l'Assemblée nationale depuis 1988.



Karen Macdonald

40 p. 100 de la publicité du *Quebec Chronicle Telegraph*. La plupart des institutions ne se font pas prier pour publier leurs annonces dans le journal. Quant aux autres, M<sup>me</sup> Karen Macdonald, la directrice de la rédaction du journal, n'hésite pas à communiquer leurs noms au Commissaire aux langues officielles. « Il est capital de ne pas relâcher notre vigilance. C'est en augmentant le nombre de plaintes que nous témoignons de l'intérêt que porte la communauté anglophone de Québec au dossier du bilinguisme. D'ailleurs, il s'agit d'une technique éprouvée », fait valoir M<sup>me</sup> Macdonald.

La plupart des institutions prises en défaut donnent suite aux recommandations du Commissaire.

Le journal compte trois bénévoles permanents et une douzaine de collaborateurs occasionnels qui publient chacun entre cinq et dix articles par année.

Madame Macdonald, bénévole elle-même, consacre de douze à seize heures par semaine à la préparation du journal. Elle anime également une émission d'information « Inside Quebec », diffusée sur CKMI, le réseau de télévision de langue anglaise de la ville de Québec. « À mon avis, le journal doit survivre. C'est la seule preuve tangible de l'existence d'une communauté anglophone à Québec. Les gens n'ont qu'à passer le prendre », dit M<sup>me</sup> Macdonald.

Le journal affiche une neutralité politique depuis le début des années 80. Selon M<sup>me</sup> Macdonald, le rôle du journal

consiste à informer les anglophones sur les dossiers intéressant leur communauté. Celle-ci compte 10 750 membres à Québec.

Parmi les dossiers prioritaires de l'hebdomadaire, figure l'application de la loi 142 garantissant la prestation de services sociaux et de santé en langue anglaise. Le journal se veut également un bulletin communautaire informant les lecteurs des activités culturelles et sociales.

Au cours des dernières années, l'hebdomadaire a également servi de guide touristique en été et, à l'occasion, de guide des stations de ski en hiver.

Le *Quebec Chronicle Telegraph* a cessé d'être un quotidien en 1971. Cependant, il a continué de prendre position politiquement comme un quotidien et ce, jusqu'au début des années 80. Il a souscrit à la vision d'un Canada bilingue et biculturel examinée par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, dans les années 60. Il a mis l'accent sur les dangers que présentait l'indépendance du Québec lors du référendum de 1980. Il n'était pas non plus un ardent défenseur du fédéralisme et a souligné, à plusieurs reprises, la nécessité d'une réforme constitutionnelle.

Monsieur Frank Howard, maintenant chroniqueur au *Ottawa Citizen*, a collaboré au *Quebec Chronicle Telegraph* de 1955 à 1957. À l'époque, le journal comptait une quinzaine d'employés, dont cinq journalistes affectés aux nouvelles locales, deux chroniqueurs sportifs, un chroniqueur spécialiste des questions féminines ainsi que des correspondants à l'Assemblée nationale, à l'Hôtel de Ville et au Palais de justice. « Un grand nombre de journalistes compétents collaboraient au journal qui ne pouvait pas les garder faute de pouvoir les payer suffisamment », se souvient M. Howard. Messieurs Richard Gwyn du *Toronto Star* et John Gray du *Globe and Mail* comptent également parmi les nombreux anciens du *Quebec Chronicle Telegraph*.

Madame Macdonald reconnaît que le journal n'a jamais été un hebdomadaire prospère et sait qu'il ne redeviendra jamais un quotidien florissant. « Je crois qu'il y a un marché, à Québec, pour un hebdomadaire de langue anglaise plus complet. La communauté anglophone compte ici beaucoup plus que 3 000 membres », ajoute-t-elle. ■

(Traduit de l'anglais)



# LANGUE ET SOCIÉTÉ

## reçoit un prix d'excellence

*Langue et Société* a été primée à la remise des prix Excel de 1990, parrainée par la section « Capitale » de l'Association internationale des professionnels de la communication (AIPC).

L'éditorial du numéro 30 de la revue (été 1990), intitulé « Qui a peur du grand méchant loup ? », a remporté le premier prix d'excellence dans la catégorie des éditoriaux.

Nous reproduisons ci-dessous quelques-uns des commentaires du jury.

« Texte bien rédigé sur un sujet délicat [...] »

« Une tâche difficile, abordée avec subtilité et imagination. [...] Des faits probants ont été présentés d'une manière intéressante, et des arguments convaincants et équilibrés ont abouti à une invitation à tenir compte des craintes des gens sans parti pris. La réponse des médias a été impressionnante [...] »

« Vos objectifs sont bien définis et les méthodes que vous employez pour vérifier les résultats obtenus, minutieuses. Excellente présentation d'ensemble [...] »

L'éditorial a été évalué non seulement sur son style et son contenu, mais aussi pour son « incidence » en tant que véhicule de communication. Ce texte a été reproduit à la page réservée aux opinions dans des quotidiens dont le tirage « global » s'élève à plus de 1,2 million d'exemplaires.

L'AIPC représente 12 000 professionnels de la communication dans 40 pays, y compris 1 400 Canadiens.

## Un joyau du patrimoine acadien et canadien

Muriel Roy

Dans la pittoresque vallée de Memramcook, à quelques kilomètres au sud-est de Moncton au Nouveau-Brunswick, un magnifique bâtiment domine la colline qui surplombe le village de Saint-Joseph. Cet imposant bâtiment, construit en pierre taillée des carrières avoisinantes, est connu sous l'appellation de Monument Lefebvre. Il a fait l'objet de nombreuses tractations depuis plus d'un quart de siècle et se classe parmi les édifices les plus importants du patrimoine acadien, sinon le plus important.



Ce monument, conçu par l'architecte G.C. Dumaresq, qui a également créé les plans de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, fut érigé à la fin du siècle dernier à la mémoire du père Camille Lefebvre. Prêtre de la congrégation de Sainte-Croix, le père Lefebvre est venu du Québec en 1864 pour fonder le Collège Saint-Joseph, première institution d'enseignement supérieur pour les Acadiens. À son décès en 1895, les anciens et les amis du collège ont voulu rendre hommage à cet éminent éducateur dont l'œuvre a si largement contribué au relèvement du peuple acadien.

Depuis 1963, le Collège Saint-Joseph, intégré à la nouvelle Université de Moncton ainsi que les installations physiques à Memramcook, y compris le Monument Lefebvre, sont la propriété de la province. L'ancien collège est alors converti en institut de formation pour adultes et le Monument sert, à l'occasion, à des activités culturelles ou à des séances plénières. Avec les années, l'entretien du Monument s'est révélé trop coûteux et a été laissé à l'abandon. Toutefois, en 1978, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada recommande que l'on reconnaisse la survivance du peuple acadien comme un fait d'importance historique nationale. C'est ainsi que le Monument Lefebvre est choisi pour abriter le centre d'interprétation de cette survivance. Le Service canadien des parcs occupe donc les locaux situés au rez-de-chaussée, mais l'utilisation de l'auditorium est interdite par la province pour des raisons de sécurité.

Le Monument Lefebvre devient la propriété du gouvernement fédéral, à la suite de pressions de la communauté acadienne pour la restauration complète de l'édifice, et est classé monument historique en raison de son caractère patrimonial. Un projet de restauration a été amorcé en 1984 et les travaux devaient se terminer au printemps suivant. Cependant, l'élection d'un nouveau gouvernement en septembre 1984 a interrompu les travaux et ce n'est qu'au printemps 1989, après d'incessantes interventions de la part de groupements acadiens, que le projet est repris.

Une fois restauré, le Monument Lefebvre, avec son centre d'interprétation de « l'Odyssée acadienne » et sa magnifique salle toute équipée pour les spectacles de la scène, pourra reprendre sa mission première de lieu de rassemblement des Acadiens et devenir un véritable centre de foisonnement culturel pour les artistes, les musiciens et les comédiens d'ici et d'ailleurs. Il redeviendra un endroit privilégié pour les manifestations artistiques qui en faisaient autrefois sa gloire.



# L'apprentissage de la langue seconde : à quel moment l'entreprendre ?

TOM SLOAN

**Q**uestion importante; question controversée qui divise parfois les enseignants en quête d'une réponse; question posée, au mois de février dernier, à une table ronde de spécialistes réunis à cette fin, par les soins de *Langue et Société*, dans la région de la capitale nationale.

La question était la suivante « À quel âge convient-il de faire commencer, pour un enfant, l'apprentissage d'une langue seconde ? » La discussion fut animée, et si les conclusions qui s'en dégagent sont quelque peu ambiguës, c'est sans doute que tous les participants ont admis qu'il existait des arguments convaincants des deux côtés, en faveur de l'initiation en bas âge ou à une période plus tardive.

Les quatre participants au débat étaient tous spécialistes de l'enseignement de la langue seconde : Gilles Bibeau du Département de didactique de l'Université de Montréal, Richard Clément de l'École de psychologie de l'Université d'Ottawa, Birgit Harley du Centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario et Marjorie Wesche de l'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa. L'animateur Raymond LeBlanc, directeur de l'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa, a amorcé la discussion en observant qu'à l'échelle du pays, on a proposé et mis en œuvre une variété de solutions tant en matière de programmes-cadres réguliers que dans le domaine de l'immersion en français.

## Commencer le plus jeune possible ?

À mesure que le débat a progressé, il est devenu évident que l'argument en faveur de l'initiation en bas âge repose dans une large mesure sur le caractère malléable des très jeunes enfants, sur leur capacité d'assimiler les éléments essentiels d'une autre langue — notamment la prononciation — presque aussi facilement que s'il s'agissait de leur propre langue.

Ils s'adaptent aisément aux nouvelles structures phoniques et même, dans une certaine mesure, aux nouvelles structures grammaticales.

Il faut également tenir compte des attitudes. D'une part, les très jeunes enfants acceptent l'apprentissage d'une langue seconde comme un élément tout à fait normal du processus de l'éducation : c'est pour eux un aspect naturel de l'enseignement scolaire. Ils n'ont pas du tout le sentiment, comme cela peut arriver chez des enfants plus âgés, qu'on leur impose quelque chose. D'autre part, les échanges interculturels en bas âge — par le biais de contacts avec des enseignants issus du groupe qui parle la langue seconde — constituent un moyen efficace de favoriser le développement, à long terme, d'attitudes sociales positives. Enfin, la longueur d'avance obtenue par les enfants ayant commencé jeunes leur apprentissage est également perçue comme un avantage.

Une certaine ambivalence persistait toutefois chez les participants qui se sont entendus pour dire que l'absence d'une initiation en bas âge ne constituait absolument pas un désastre.

« Il est important de noter qu'on peut apprendre une langue seconde à tout âge », affirme Birgit Harley qui ajoute néanmoins que ceux qui entreprennent un apprentissage à un âge

tout au long de leur développement, les enfants qui ont commencé jeunes l'apprentissage de la langue seconde, ils maintiendraient leur avance dans certains domaines, par exemple la communication personnelle et l'aisance du maniement de la langue. »

Quant à Gilles Bibeau, il affirme : « En général, je crois qu'il y a certainement des avantages à l'initiation en bas



De gauche à droite : Gilles Bibeau, Marjorie Wesche, Raymond Leblanc, Birgit Harley et Richard Clément

plus avancé, s'ils peuvent parfois rattraper les autres, sont rarement en mesure de les surpasser.

Richard Clément a constaté que les deux méthodes offrent leurs avantages propres. « Avant la puberté, les enfants sont peut-être capables de maîtriser certaines structures grammaticales et de mieux acquérir un accent, mais les enfants qui apprennent après la puberté vont assimiler plus rapidement des structures plus complexes. »

Marjorie Wesche énonce un autre point de vue : « À mon avis, si l'on s'employait à stimuler,

âge. Mais ces avantages ne sont pas si irrésistibles qu'ils obligent les gouvernements ou les conseils scolaires à conclure qu'il est toujours préférable de choisir cette démarche. »

De façon plus précise, dans le contexte canadien, les participants se sont inquiétés de la capacité de jeunes enfants d'un groupe linguistique minoritaire, qui ne maîtrisent pas encore parfaitement leur propre langue et qui sont continuellement exposés à la langue de la majorité, de faire face à l'apprentissage de la langue seconde. On a convenu

qu'il fallait accorder la priorité à une acquisition solide de la langue maternelle, particulièrement dans le cas des enfants francophones.

L'une des distinctions entre les enfants qui commencent tôt leur apprentissage de la langue seconde et ceux qui l'entreprennent plus tard — notamment, mais non exclusivement, en ce qui a trait aux programmes d'immersion — concerne la motivation requise. Les enfants dont l'apprentissage commence plus tard, soit vers le début du secondaire, ont besoin d'une motivation hors du commun pour relever le défi d'une nouvelle langue. C'est pourquoi on considère qu'une telle démarche convient avant tout aux élèves offrant un excellent rendement scolaire et qui ont l'intention de poursuivre des études post-secondaires. À l'inverse, on estime que l'initiation en bas âge offre aux enfants moins doués pour les études la possibilité de connaître la réussite au cours de leurs premières années à l'école.

Quel que soit le moment où commence l'exposition au rayonnement de la langue seconde, les spécialistes ont affirmé avec force qu'elle ne doit pas se faire au compte-gouttes. Ainsi, vingt minutes par jour leur paraissent tout à fait inutiles. Il doit y avoir un moment — et cela est particulièrement vrai, d'après les deux spécialistes anglophones, dans le cas de l'apprentissage du français — où l'élève éprouve de façon intensive la réalité de l'autre langue.

La question clé posée par l'animateur a fait ressortir les nuances entre les opinions des participants. « Les conditions étant idéales, à quel âge feriez-vous commencer, pour votre enfant, l'apprentissage de la langue seconde ? » La réponse de Richard Clément : « À condition que l'enfant maîtrise la

langue originelle, et à cette condition seulement, je dirais "très jeune". »

En ce qui a trait aux cours immersifs, Birgit Harley s'est prononcée en faveur de l'introduction en bas âge, en supposant toutefois que n'intervienne aucun facteur social négatif de poids considérable — le fait, par exemple, de priver l'enfant d'échanges normaux avec les gens de son quartier.

Ne faites pas commencer l'enfant trop jeune : tel est le conseil de Gilles Bibeau. Au Québec, des études récentes ont démontré que la plupart des diplômés du secondaire ont encore des lacunes considérables dans la connaissance de leur propre langue. En commençant trop tôt l'apprentissage d'une langue seconde — l'anglais — les jeunes verront s'aggraver leurs difficultés, soutient-il.

Marjorie Wesche s'exprime ainsi : « S'il est possible d'établir un programme d'immersion longue, offrant comme modèles des locuteurs d'origine et proposant un apprentissage axé sur l'activité, c'est là une excellente formule pour les membres du groupe linguistique majoritaire dont la langue n'est pas menacée. » Toutes choses égales d'ailleurs, elle recommande l'initiation en bas âge.

En résumant les débats, l'animateur Raymond LeBlanc a évoqué la complexité de la question et souligné que la discussion reflétait cette complexité. « Si l'on a effectué tant de recherches, et si ces travaux offrent des résultats contradictoires, c'est parce qu'ils reposent souvent sur des variables différentes. » Il faisait ainsi écho à l'idée exprimée, à divers moments, par chacun des participants : beaucoup de recherches ont été faites, beaucoup restent encore à faire. ■

(Traduit de l'anglais)

## Un coup d'œil rétrospectif

JEAN MACISAAC

L'année 1990 marque le 25<sup>e</sup> anniversaire des programmes d'immersion en français. La méthode proposée par un petit groupe de parents de l'école élémentaire Saint-Lambert à Montréal, à titre de projet pilote, fait maintenant partie du système d'enseignement de toutes les provinces. En 1970-1971, les élèves de l'immersion en français étaient presque exclusivement concentrés au Québec, tandis qu'en 1990-1991, on estimait à quelque 288 000 le nombre des élèves de l'élémentaire et du secondaire inscrits aux programmes de cours immersifs. Cet essor spectaculaire s'explique par le désir des parents anglophones d'offrir à leurs enfants de meilleures possibilités d'apprendre l'autre langue officielle du Canada que celles qu'ils avaient eux-mêmes connues. Au lieu d'étudier le français en tant que matière scolaire, les élèves de l'immersion étudieraient les autres matières — mathématiques, histoire, etc. — dans cette langue : il s'agirait pour eux d'apprendre en français.

À partir des modestes débuts de 1965, l'immersion en français s'est répandue rapidement. Impressionnés par les résultats des premières expériences et convaincus des avantages du bilinguisme, surtout dans le contexte canadien, les parents de toutes les régions ont commencé à faire pression sur les conseils scolaires pour que ceux-ci mettent en place des programmes de cours immersifs. Ensemble, les parents, les enseignants, les commissaires d'école et les

fonctionnaires des ministères de l'Éducation ont transformé l'enseignement des langues au Canada. Les programmes d'immersion sont devenus si populaires que dans certains cas, les parents désireux d'obtenir une place pour leur enfant ont dormi dans des sacs de couchage devant les locaux consacrés aux inscriptions.

La naissance et l'essor de la Canadian Parents for French, organisme créé par des parents en vue d'augmenter les possibilités pour les enfants d'apprendre le français comme langue seconde, ont assuré aux parents un appui considérable. Le groupe, qui compte aujourd'hui quelque 18 000 membres, fut fondé en 1977 par 35 parents à l'issue d'une conférence convoquée par le premier Commissaire aux langues officielles, Keith Spicer, réunissant un groupe de parents intéressés à discuter des moyens d'assurer à leurs enfants une bonne formation en français et des possibilités d'échanges. Depuis ce temps, les bénévoles de la Canadian Parents for French ont consacré un nombre incalculable d'heures aux tâches les plus diverses, qu'il s'agisse de faire des gâteaux, de recueillir des fonds pour l'achat de livres français ou de présenter des mémoires aux conseils scolaires, tout cela en vue de promouvoir, dans les écoles de langue anglaise, un enseignement de qualité de la langue française.

Même si l'éducation relève des provinces, le gouvernement fédéral s'emploie, en collaboration avec les gouvernements



## REGARD SUR L'IMMERSION

provinciaux et leurs agences, à appuyer les programmes visant la seconde langue officielle, ce qui comprend l'immersion en français. En 1989-1990, la contribution globale accordée à l'enseignement de la langue seconde, en vertu du Programme des langues officielles dans l'enseignement, s'élevait à plus de 81 millions de dollars. La somme versée pour chaque élève des programmes de cours immersifs (l'équivalent du temps plein) était de 170 \$ à l'élémentaire et de 264 \$ au secondaire.

### Succès de l'immersion en français

Depuis quinze ans, les effectifs de l'immersion en français ont connu une augmentation de plus de 1 500 p. 100 (voir le graphique). Les taux de participation varient selon les régions, atteignant dans certains cas des proportions vraiment extraordinaires : ainsi dans la Commission scolaire Baldwin-Cartier, située dans l'ouest de l'île de Montréal, 96 p. 100 des écoliers de la maternelle sont inscrits dans un régime de cours immersifs, tandis que le conseil scolaire de Carleton, dans la région d'Ottawa, connaît un taux de plus de 50 p. 100.

### Résultats

À la différence des programmes de français traditionnels dont les finissants étaient incapables de parler le français (et ce après l'avoir étudié, dans certains cas, pendant neuf ans), les programmes d'immersion en français assurent le bilinguisme fonctionnel de leurs diplômés. C'est ce que confirme une étude, publiée en 1990 par des chercheurs de l'Université d'Ottawa, de 103 finissants récents des programmes d'immersion qui ont entrepris des études aux universités d'Ottawa, Carleton, Queen's et McGill.

Selon l'étude, ces étudiants, engagés dans leur première année d'études universitaires, manifestent de grandes capacités fonctionnelles. L'idée d'employer le français ne les effraie pas; au contraire, ils expriment un vif désir d'utiliser cette langue et d'en poursuivre l'apprentissage. D'après les chercheurs, bon nombre d'étudiants issus des programmes d'immersion se débrouillent suffisamment bien dans leur langue seconde pour pouvoir suivre certains cours en français aux côtés d'étudiants francophones.

### Effets secondaires

L'immersion en français a eu des effets bénéfiques sur les cours de français de base en offrant de nouvelles méthodes et en renforçant l'intérêt suscité, de façon générale, par l'apprentissage du français langue seconde. À l'élémentaire, la participation à l'ensemble des programmes de ce domaine, qui était de 29 p. 100 en 1970, se situe aujourd'hui à plus de 60 p. 100.

### Questions

Depuis sa naissance, l'immersion en français constitue l'un des programmes pédagogiques les plus étudiés au Canada. Voyons quelques-unes des principales questions soulevées par cette forme d'enseignement.

### Compétences en anglais,

*en mathématiques et en sciences*  
Au départ, certains parents craignaient que les enfants inscrits aux cours immersifs ne prennent du retard dans les matières régulières, notamment en anglais, en mathématiques ou dans les sciences. Les recherches ont toutefois révélé qu'en dépit d'un léger retard initial, les élèves de l'immersion en français,

un an après que l'enseignement de l'anglais en tant que langue maternelle soit apparu à leur programme scolaire (ce qui a lieu, normalement, en troisième ou en quatrième année), manifestent la même maîtrise de l'anglais que leurs condisciples des programmes réguliers. De même, les résultats obtenus en mathématiques et en sciences démontrent que les élèves de l'immersion se débrouillent aussi bien que les autres.

### Maîtrise du français

Même si les élèves de l'immersion n'atteignent pas le degré de compétence en français des locuteurs d'origine, le programme leur donne une confiance et une compétence considérables qu'ils pourront approfondir tout au long de leur vie. Comme tous ceux qui ont appris une langue étrangère, ils affrontent le problème du maintien de l'acquis pendant les périodes où ils n'emploient pas beaucoup la langue en question.

### Pénurie d'enseignants

La pénurie d'enseignants constitue probablement la plus grande difficulté que connaissent l'ensemble des programmes de français langue seconde. Cette pénurie pourrait notamment avoir pour conséquence de diminuer

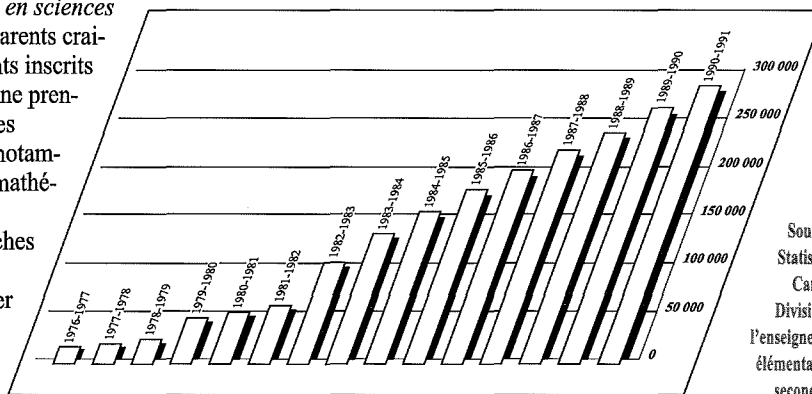
la qualité des programmes. Toutes les provinces se sentent du problème à divers degrés, et toutes s'emploient à améliorer le recrutement, la formation et le recyclage des enseignants de la langue seconde. (Voir *Langue et Société*, n° 30, p. 32.)

### Immersion courte, moyenne ou longue ?

On se penche aujourd'hui sur les résultats de la méthode immersive selon le moment de son introduction dans le cycle scolaire. De façon générale, on peut dire qu'il existe trois types d'immersion : l'immersion longue (à partir de la maternelle ou de la première année), moyenne (à partir de la quatrième année) et courte (à partir de la sixième ou de la septième année). Chaque type de programme a ses avantages et ses partisans, et il apparaît aujourd'hui qu'il n'existe pas de solution unique convenant à tous les enfants ou à l'ensemble des conseils scolaires. Il faut considérer, d'une part, que le coût du programme augmente en fonction de sa durée et, d'autre part, que la compétence linguistique de l'élève au terme du programme dépend au moins en partie du moment où il a commencé son apprentissage immersif. ■

(Traduit de l'anglais)

## LES EFFECTIFS DE L'IMMERSION



Sources :  
Statistique  
Canada,  
Division de  
l'enseignement  
élémentaire et  
secondaire.

# La Canadian Parents for French : quinze ans déjà

PAT WEBSTER\*

« Si le Canada survit, il est peu probable que cela tienne à une seule idée brillante ayant germé dans l'esprit d'un génie. Les éléments de la solution à nos problèmes, nous les tenons déjà : la justice, la tolérance, la bonne volonté et des efforts axés sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous divise. C'est à chacun de nous de mettre ces idées en pratique dans le quotidien, plutôt que d'attendre passivement que le gouvernement ou des libérateurs le fassent à notre place. Voilà, en quelques mots, la raison d'être de l'association Canadian Parents for French (CPF). »

## La naissance du mouvement

C'est ainsi que la Canadian Parents for French était présentée à ses adhérents et à ses membres éventuels dans un bulletin publié en 1977, année de sa fondation. Intitulé « French Second Language Programs and National Unity », l'article que je signais en ma qualité de nouvelle pré-



\*Première présidente nationale de la Canadian Parents for French, Pat Webster occupe maintenant le poste de directrice de la CPF — région du Québec.

sidente nationale de la CPF s'adressait aux parents qui, comme moi, souhaitaient que leurs enfants aient la possibilité d'apprendre à parler couramment le français. Mère de cinq enfants, j'étais indignée du fait qu'aucun d'entre eux n'était en mesure d'apprendre le français dans les écoles locales avant la sixième année, ce qui constituait à mon avis un déni de leurs droits. Rappelons que c'était un an après la victoire du Parti québécois et que nous étions alors en période de crise nationale. En tant que présidente nationale de la Canadian Parents for French, j'étais déterminée à changer la situation afin que mes enfants, et tous les enfants canadiens, obtiennent le droit de devenir bilingues. À mon avis, le bilinguisme n'était pas un luxe, mais bien un élément essentiel à la spécificité canadienne.

J'exprimais alors ma propre opinion, en espérant que d'autres la partageraient.

Et ils la partageaient. Des parents de toutes les provinces et des territoires ont répondu à mon appel avec enthousiasme en adhérant de tout cœur à notre association, en exerçant des pressions pour que des changements soient apportés aux systèmes scolaires et en inscrivant leurs enfants par milliers aux programmes d'immersion en français. Cette réaction enthousiaste tenait au fait que la CPF exprimait clairement une vision commune : le Canadien qui connaît le français et l'anglais et qui peut prendre part aux deux cultures possède une richesse indéniable. Les membres de la CPF

croyaient que les Canadiens capables de dialoguer dans les deux langues contribueraient à l'unité du pays. Nous étions d'avis que la connaissance d'une langue mène nécessairement à la tolérance, sans laquelle on ne saurait trouver des solutions acceptables pour tous les intéressés. Priver les enfants de la possibilité de devenir bilingues était selon nous une insulte à l'intelligence, à l'âme et à l'esprit de notre pays.

La CPF ne comptait que 35 membres au moment de sa fondation; on en dénombre aujourd'hui 18 000 à l'échelle du pays, répartis entre 200 sections locales. Nous n'avons rien perdu de notre idéalisme : nous croyons toujours que le bilinguisme fait du Canada un endroit où il fait bon de vivre.

La plupart des membres fondateurs avaient des enfants d'âge scolaire, et c'est en eux que nous mettions nos espoirs pour l'avenir. Des enfants qui, en classe, apprendraient à s'exprimer aisément en français et adopteraient des attitudes positives à l'égard de leurs compatriotes avaient peu de chances, croyions-nous, de devenir des adultes ignorants, mesquins et aigris. Dans une très large mesure, ils nous ont donné raison. Ils sont effectivement plus tolérants; beaucoup plus que leurs aînés. Ils reconnaissent les avantages de vivre dans un pays ayant deux langues officielles, comme tous les sondages le confirment.

Tout porte à croire que cette évolution des attitudes va se poursuivre. Les inscriptions aux

programmes de français langue seconde continuent d'augmenter. Plus de deux millions d'élèves participent actuellement à des programmes-cadres ou d'immersion en français, soit deux fois plus qu'en 1984. Depuis la fondation de la CPF en 1977, le nombre d'inscriptions aux programmes d'immersion est passé de 35 000 à 288 000. Les Canadiens bilingues sont de plus en plus nombreux, notamment chez les 15 à 24 ans. Entre 1981 et 1986, le niveau de bilinguisme est passé de 18 à 20,5 p. 100.

De plus en plus, même les unilingues reconnaissent l'avantage de connaître les deux langues officielles. Les trois quarts des Canadiens souhaitent aujourd'hui que leurs enfants deviennent bilingues, la plupart invoquant à cet égard l'épanouissement culturel et intellectuel. Certains sont motivés par des aspirations professionnelles, d'autres par des vues idéalistes et d'unité nationale.

## Un profond changement d'attitudes

Quels que soient les motifs des parents, c'est lorsque ces jeunes Canadiens bilingues dialoguent que se produit la magie. Il y a quelques années, à l'occasion du Festival national d'art oratoire de la CPF, un jeune séparatiste du Québec avait fait part de ses vues sur l'avenir du Canada, après quoi il avait écouté un jeune de l'Ouest expliquer sa vision d'un Canada au sein duquel le Québec jouerait un rôle essentiel. Le jeune Québécois n'avait jamais soupçonné que des personnes vivant à l'extérieur de sa province



pouvaient apprécier la langue et la culture francophones. De toute évidence, cette intervention lui donna à réfléchir.

Outre les activités comme le Festival national d'art oratoire, des réunions sans caractère officiel contribuent également au changement des attitudes. C'est le cas des « Rendez-vous » organisés par la CPF, au cours desquels les étudiants de langues française et anglaise d'une même région ou d'une même province participent à un week-end d'activités en français. Les camps de vacances et les échanges bilingues favorisent la naissance de « grandes amitiés ». Il est d'ailleurs bien dommage que la Société éducative de visites et d'échanges au Canada ne soit pas en mesure de satisfaire des demandes qu'elle reçoit. Peu importe que les rapports qui s'établissent au cours d'un échange durent deux semaines ou des années, la bienveillance et le respect demeurent.

Pour certains, le débat constitutionnel et la fragmentation du pays indiquent que le bilinguisme n'a pas rempli son rôle d'unification. À mon avis, les éléments qui valaient en 1977 valent toujours aujourd'hui : la justice, la tolérance et la bonne volonté.

« Les amendements constitutionnels, la redistribution des pouvoirs fédéraux et provinciaux, un nouveau pacte économique pour les Canadiens, sont autant d'éléments qui demeurent importants. Mais ce qui est encore plus important, c'est le changement des attitudes. » Voilà ce que j'écrivais en 1977. Et rien n'a changé.

L'apprentissage du français est loin d'être une panacée. Le bilinguisme ne réussira pas à lui seul à sauver le pays. Néanmoins, il demeure une preuve tangible de respect et une source d'enrichissement individuel. ■

(Traduit de l'anglais)

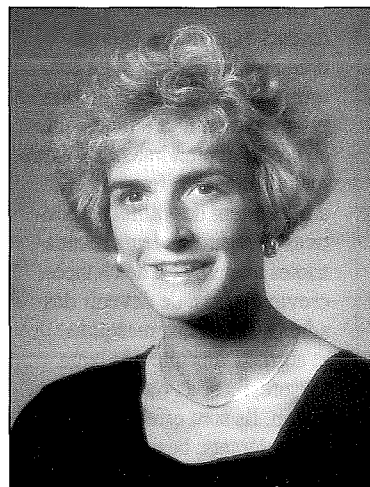
## L'immersion en français : des renseignements de première main

TOM SLOAN

**D**e quelle façon les finissants des programmes d'immersion en français perçoivent-ils cette méthode pédagogique ? Quel bilan font-ils de leur expérience ? La répèteraient-ils ? Les témoignages de cinq jeunes Canadiens, quoique purement empiriques, nous fournissent néanmoins des renseignements de première main sur les programmes d'immersion tels qu'ils sont perçus par ceux-là mêmes qui en ont vécu l'expérience.

### Heather Robertson

Heather Robertson vient tout juste d'obtenir cet été un diplôme en biologie de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard. Boursière Rhodes, elle est entrée à l'Université d'Oxford



Heather Robertson

cet automne pour y étudier les sciences humaines pendant deux ans. Elle compte ensuite rentrer au Canada pour entreprendre des études en médecine.

Heather est une des pionnières du premier programme d'immersion longue de l'Île-du-Prince-Édouard, mis sur pied en 1976. Elle y a complété ses études secondaires. Elle s'est inscrite au programme en rentrant de la Suisse où son père, un professeur d'université, avait choisi de passer une année sabbatique. « Cela me semblait évident de poursuivre mes études en français, dit-elle. Et je suis très fière de ma décision. »

Sous un angle pratique, ajoutez-elle, « le bilinguisme a été un facteur déterminant dans tous les emplois d'été que j'ai obtenus ». Elle a surtout travaillé pour le Service canadien des parcs dans sa province, où une large part des visiteurs viennent du Québec et des provinces de l'Atlantique. Elle compte bien continuer à utiliser les deux langues toute sa vie.

### Steven MacKinnon

Bien qu'il habite maintenant le Nouveau-Brunswick, Steven MacKinnon est lui aussi un finissant du programme d'immersion en français de Charlottetown. Il a pour sa part participé au programme d'immersion courte, c'est-à-dire de la septième à la douzième année.

Il a lui-même pris la décision de participer au programme d'immersion après avoir consulté ses parents.

« Je voulais mettre toutes les chances de mon côté et, partant, améliorer mes perspectives de carrière, de dire Steven. Au début, nous étions tous un peu sur nos gardes, mais nous avons

vite fait d'y prendre plaisir. Je ne crois pas avoir manqué grand-chose en débutant plus tard. »

Ses études secondaires terminées, il a étudié la littérature française à l'Université de Moncton. En français, bien entendu... Âgé de 24 ans, il est aujourd'hui adjoint administratif du premier ministre du Nouveau-Brunswick et utilise quotidiennement le français et l'anglais dans l'exercice de ses fonctions. « Cela ne fait aucun doute : le bilinguisme et moi, c'est pour la vie. »

### Alan Roberts

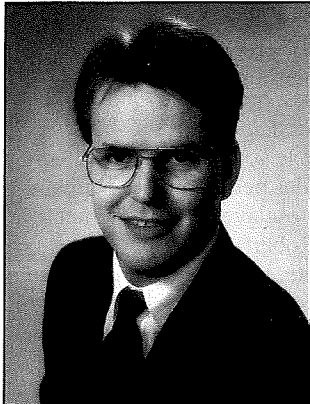
Alan Roberts a également reçu une formation du programme d'immersion courte, débutant en septième année. Il a fait ses classes au tout premier programme immersif lancé par le Conseil scolaire de Carleton (Ontario) en 1973. C'est à la suite d'un agréable séjour à Valcartier, en banlieue de Québec, effectué l'été précédent dans le cadre d'un échange, qu'il a décidé de s'inscrire au programme.

Malheureusement, son expérience de l'immersion totale n'a duré que deux ans. « Au secondaire, ils ne savaient trop que faire de nous », se rappelle-t-il. Il a continué à étudier le français d'une manière aussi intensive que possible, soit quarante minutes par jour à l'école suivies de cours du soir et de week-ends d'immersion.

Après avoir obtenu un diplôme en Arts de la radio et de la télévision au Collège Algonquin d'Ottawa, Alan a mis sur pied sa propre entreprise d'expert-conseil en relations publiques



## REGARD SUR L'IMMERSION



Steven MacKinnon

et a épousé une francophone. Il utilise régulièrement le français dans le cadre de son travail et n'a « que du bien » à dire de son expérience en immersion.

**Araxi Arslanian**

Araxi Arslanian vient de terminer sa première année à l'École nationale de théâtre de Montréal.

Elle fait partie des 14 étudiants triés sur le volet du programme en langue anglaise de l'École, ce qui ne l'empêche nullement de participer régulièrement aux activités des étudiants francophones.

Son cas n'est cependant pas typique. Ses parents étant des immigrants récents, elle a automatiquement été inscrite à une école de langue française conformément aux dispositions de la *Charte de la langue française* du Québec. Elle a donc fréquenté une école française de Pointe-Claire, en banlieue de Montréal, pendant deux ans, après quoi elle a déménagé à Calgary avec ses parents. « Je voulais essayer quelque chose de différent », raconte-t-elle. Dans son cas, cela voulait dire passer quatre ans dans une école de langue anglaise. Mais « c'était étrange », ajoute-t-elle. Elle s'est donc inscrite au programme de

français immersif de la septième à la neuvième année, puis au Programme de baccalauréat international, qui comprend une formation linguistique intensive. Elle a obtenu son diplôme en 1990. « Je n'ai jamais douté de l'efficacité de la méthode immersive, de dire Araxi, et encore moins depuis que je suis de retour à Montréal. »

**Heather Coward**

Heather Coward vient également de terminer sa première année d'études postsecondaires. Elle est inscrite au baccalauréat en enseignement de la Faculté Saint-Jean à Edmonton, le seul établissement de langue française de niveau universitaire des trois provinces les plus à l'ouest.

Originaire de Burnaby, en Colombie-Britannique, Heather a commencé l'immersion en français dès la garderie pour terminer en onzième année. « Je ne

me souviens même plus avoir appris le français, dit-elle. Cela faisait tout simplement partie du processus d'apprentissage. » Inscrirait-elle ses propres enfants en immersion ? « Sans aucun doute. »

Bien qu'elle suive des cours facultatifs en anglais à l'Université de l'Alberta, à laquelle la Faculté Saint-Jean est affiliée, tous ses cours en enseignement sont en français. À la fin de ses études, Heather espère enseigner dans une école immersive, de préférence au niveau de la maternelle. « Je suis très heureuse d'avoir vécu cette expérience », dit-elle.

Ces témoignages, chacun unique en son genre, ont néanmoins un dénominateur commun : une expérience qui a enrichi la vie de cinq personnes et celle de nombreux autres Canadiens. ■

(Traduit de l'anglais)

## Vous connaissez...

LES COÛTS RÉELS ?

LES AVANTAGES ?

LA POLITIQUE DES LANGUES OFFICIELLES ?

## DES FAITS ET DES CHIFFRES

... MET LES POINTS SUR LES i !

La dernière édition de la brochure *Les langues officielles : des faits et des chiffres* est maintenant disponible. Publiée par le Commissariat aux langues officielles, elle vise à répondre aux questions qui reviennent le plus souvent au sujet des langues officielles.

Écrivez à l'adresse suivante :

Commissariat aux langues officielles  
Direction des communications

110, rue O'Connor

Ottawa, Canada

K1A 0T8

ou envoyer votre demande par télécopieur  
au (613) 995-0729

# Un ange passe...

René de Chantal\*

**Q**u'y a-t-il de commun entre un serviteur, un ange, un huissier, un curé, un diplomate, un franciscain, un chanteur ambulancier, un homme d'État, un minus ? Pas grand-chose à première vue, mais pourtant nous avons là quelques-uns des membres d'une grande famille sémantique issue d'un ancêtre lointain qui est précisément *minus*.

*Minus* et *minor* (« moindre, plus petit ») sont les comparatifs de *parvus*, « petit », comme *minimus* en est le superlatif (« le moindre, très petit »). Cette notion d'infériorité, de petit en taille, nombre, quantité, valeur, âge, rang, condition, importance, sera la marque distinctive de cette famille jusqu'à nos jours (sauf pour un de ses membres qui s'en affranchira avec éclat).

On retrouve cette connotation dans une foule de mots comme *minuscule*, *miniature*, *minimiser*, *minimal*, et la série issue de *minor* : *minoritaire*, *minorité* et *mineur*, comme dans l'ordre des frères mineurs de Saint-François d'Assise.

Le mot qui évoque une idée de grandeur au point de faire oublier ses origines obscures, c'est *ministre*.

En latin, *minister* (de *minus*, « moins ») avait le sens de « serviteur, domestique »; il avait aussi l'acception de « serviteur d'un dieu » et de là, « instrument, agent, intermédiaire ». Au pluriel, dans le latin chrétien, le mot désignait les serviteurs de Dieu, c'est-à-dire, les anges, et plus tard, les serviteurs de la religion. Enfin, dans le latin tardif, on appelait *minister* un dignitaire du palais royal, un « officier public ».

Toutes ces acceptions de *minister* ont des échos en français; au moyen-âge, *ministresse* est attesté dans le sens de « servante »; il y avait à l'époque un type particulier de serviteur, d'artisan; il s'agissait d'un poète ou musicien allant de château en château chantant des vers ou récitant des fabliaux. Nos ministres qui, en période électorale, vont de ville en ville tentant d'amadouer

\*Auteur des chroniques de français, René de Chantal est membre de la Société royale du Canada, de l'Académie canadienne-française et du Conseil internationale de la langue française.

l'électorat volage, de lui faire la cour, bref de « lui chanter la pomme », sont, sans qu'ils s'en rendent compte, fidèles à leurs lointains cousins, les *ménestrels*.

La connotation religieuse de *minister* est très vivante dans le français d'aujourd'hui puisque *ministre* désigne en général le prêtre d'une religion considéré comme intermédiaire entre la divinité et les croyants et chargé de célébrer le culte divin. L'expression *ministre du culte* s'applique d'ailleurs aussi bien au curé, qu'au pasteur et au rabbin.

Du service de Dieu, le ministre est passé au service de l'État puisque aujourd'hui ce mot évoque d'abord dans l'esprit des gens la « personnalité choisie par le chef de gouvernement pour être membre du gouvernement, administrer les affaires de l'État à la tête d'un ministère ». En droit international, le mot désigne un agent diplomatique de haut rang : un ministre plénipotentiaire, un ministre résident.

Sur un plan moins élevé, un *officier ministériel*, c'est « un officier public ayant le droit exclusif d'exercer certaines fonctions, de rédiger certains actes, tels que les notaires, les huissiers, les commissaires priseurs ».

Nous avons perdu dans le français moderne le verbe *ministrer* qui existait en ancien français et qui est toujours bien vivant en anglais comme en témoigne l'expression *to minister to somebody's needs*, c'est-à-dire « pourvoir aux besoins de quelqu'un ».

*Administrer* lui aussi évoque au départ des idées de service et de religion. Issu du latin *ministrare* qui voulait dire « servir, servir à table, célébrer le culte divin », le mot prit ensuite le sens d'« exercer une fonction » et *administrare*, celui d'« aider, servir, s'occuper de, gouverner ». Encore aujourd'hui, *administrer* comporte cette idée de service.

Et l'administration, qu'est-ce sinon la fonction consistant à assurer l'application des lois et la marche des services publics grâce à la fonction publique que nous appelions encore il n'y a pas si longtemps le « service civil » ?

Quelle noble mission ! Pourquoi faut-il que l'administration ait si mauvaise presse et qu'*administratif*, par exemple, soit

affecté de la marque infamante « péjoratif » dans le *Trésor de la langue française* : « qui manifeste certaines habitudes (attitudes, ton, etc.) caractéristiques de l'administration » ?

Il faut peut-être blâmer certains écrivains qui se sont plu à se moquer des fonctionnaires; on songe à Courteline qui, dans *Messieurs les ronds-de-cuir*, nous a laissé le souvenir du « médiocre despotisme des petits fonctionnaires, serviteurs et esclaves d'un règlement absurde » (Robert).

De leur côté, les hommes d'action se sont toujours plaints des « bureaux », tel le maréchal Lyautey qui ne mâchait pas ses mots à l'égard de l'administration : « Ni les bonnes volontés individuelles, ni les capitaux mêmes ne manquent en France, tout se brise contre la mauvaise volonté administrative, le formalisme, l'hostilité des bureaux, le manque absolu de souplesse de notre machine. » Il appelait même de ses vœux une révolution qui briserait « les mailles du réseau administratif, réglementaire qui nous tue. »

Tout n'est évidemment pas aussi noir que ces textes le laisseraient entendre et nous connaissons tous des fonctionnaires intègres, d'une très grande compétence et qui ne ménagent pas leurs forces au service de l'État et de leurs concitoyens.

L'administration est véritablement une grande chose et ce n'est pas uniquement par ironie qu'on lui accorde les honneurs de la majuscule quand le mot désigne le gouvernement considéré dans son action administrative.

Il reste toutefois que ceux qui ont la charge de la chose publique ne donnent pas toujours le bon exemple, tant il est vrai que le passage du service de Dieu (et encore là...) à celui de l'État peut entraîner une déperdition des forces morales. Déjà, pourtant Pascal nous mettait en garde : « Qui veut faire l'ange fait la bête ».

*Ministrare*, nous l'avons vu, signifiait, « servir à table ». Serait-ce faire preuve de mauvais esprit que de songer à tous ceux qui, dans l'exercice de leurs hautes fonctions, se servent eux-mêmes et qui, pour rappeler un mot célèbre, vieux à peine de quelques années, ne cèdent à personne leur place à l'auge des faveurs politiques ?

Peut-être Ruy Blas n'avait-il pas tort de s'écrier :

« Bon appétit, Messieurs ! O ministres intègres !

Conseillers vertueux ! Voilà votre façon De servir, serviteurs qui pillez la maison ! » ■